



Third Session
Fortieth Parliament, 2010-11

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Banking, Trade and Commerce

Chair:

The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Thursday, February 17, 2011

Issue No. 18

First (final) meeting on:

Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas
Inspection Act and the Weights and Measures Act

INCLUDING:

THE NINTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-14)

APPEARING:

Mike Lake, M.P., Parliamentary Secretary to
the Minister of Industry

WITNESSES:

(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010-2011

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banques et du commerce

Président :

L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Le jeudi 17 février 2011

Fascicule n° 18

Première (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection
de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures

Y COMPRIS :

LE NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-14)

COMPARAÎT :

Mike Lake, député, secrétaire parlementaire
du ministre de l'Industrie

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| * Cowan
(or Tardif) | Marshall
Massicotte |
| Gerstein | Mockler |
| Greene | Moore |
| Harb | Ringuette |
| Kochhar | Smith (<i>Saurel</i>) |
| * LeBreton, P.C.
(or Comeau) | |

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Oliver (*February 17, 2011*).

The Honourable Senator Gerstein replaced the Honourable Senator Frum (*February 10, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Michael A. Meighen

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| * Cowan
(ou Tardif) | Marshall
Massicotte |
| Gerstein | Mockler |
| Greene | Moore |
| Harb | Ringuette |
| Kochhar | Smith (<i>Saurel</i>) |
| * LeBreton, C.P.
(ou Comeau) | |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Oliver (*le 17 février 2011*).

L'honorable sénateur Gerstein a remplacé l'honorable sénateur Frum (*le 10 février 2011*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, February 3, 2011:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Greene, seconded by the Honourable Senator MacDonald, for the second reading of Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 3 février 2011 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Greene, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi soit renvoyé aux Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, February 17, 2011
(40)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:35 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Kochhar, Marshall, Massicotte, Meighen, Mockler, Moore, Ringuette and Smith (*Saurel*) (12).

In attendance: John Bulmer and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 3, 2011 the committee began its examination of Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act.

APPEARING:

Mike Lake, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Industry.

WITNESSES:

Industry Canada:

Gilles Vinet, Vice-President, Program Development, Measurement Canada;

Sonia Roussy, Vice-President, Innovative Services Directorate, Measurement Canada;

Carl Cotton, Manager, Legislative and Regulatory Affairs, Program Development Directorate, Measurement Canada.

Association québécoise des indépendants du pétrole (by video conference):

Serge Harnois, Chairman of the Board;

René Blouin, Senior Advisor;

Sonia Marcotte, Chief Executive Officer.

Canadian Independent Petroleum Marketers Association:

John Nunziata, Acting President.

Mr. Lake made a statement and, together with Mr. Vinet, Mr. Cotton and Ms. Roussy, answered questions.

At 11:40 a.m., the committee suspended.

At 11:44 a.m., the committee resumed.

Ms. Marcotte, Mr. Harnois, Mr. Blouin and Mr. Nunziata made statements and, together with Mr. Vinet, Mr. Cotton and Ms. Roussy, answered questions.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 17 février 2011
(40)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 35, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Kochhar, Marshall, Massicotte, Meighen, Mockler, Moore, Ringuette et Smith (*Saurel*) (12).

Également présents : John Bulmer et Adriane Yong, analystes, Service d'information parlementaire.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 février 2011, le comité entreprend son étude du projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures.

COMPARAÎT :

Mike Lake, député, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.

TÉMOINS :

Industrie Canada :

Gilles Vinet, vice-président, Direction du développement des programmes, Mesures Canada;

Sonia Roussy, vice-présidente, Direction des services innovateurs, Mesures Canada;

Carl Cotton, gestionnaire, Division des affaires législatives et réglementaires, Direction du développement des programmes, Mesures Canada.

Association québécoise des indépendants du pétrole (par vidéoconférence) :

Serge Harnois, président du conseil d'administration;

René Blouin, conseiller principal;

Sonia Marcotte, présidente-directrice générale.

Canadian Independent Petroleum Marketers Association :

John Nunziata, président intérimaire.

M. Lake fait une déclaration puis, avec M. Vinet, M. Cotton et Mme Roussy, répond aux questions.

À 11 h 40, la séance est suspendue.

À 11 h 44, la séance reprend.

Mme Marcotte, M. Harnois, M. Blouin et M. Nunziata font chacun une déclaration puis, avec M. Vinet, M. Cotton et Mme Roussy, répondent aux questions.

It was moved by the Honourable Senator Ringuette that the committee do not proceed with clause by clause and that the committee go in camera to consider a draft report.

After debate,

The motion was negated on the following vote:

YEAS — The Honourable Senators Harb, Hervieux-Payette, Massicotte, Moore et Ringuette (5)

NAYS — The Honourable Senators Gerstein, Greene, Kochhar, Marshall, Meighen, Mockler et Smith (*Saurel*) (7)

It was agreed to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and measures Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the short title in clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 carry.

It was agreed that clause 18 carry.

It was agreed that clause 19 carry.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that clause 21 carry.

It was agreed that clause 22 carry.

It was agreed that clause 23 carry.

It was agreed that clause 24 carry.

It was agreed that clause 25 carry.

It was agreed that clause 26 carry.

It was agreed that clause 27 carry.

It was agreed that clause 28 carry.

It was agreed that clause 29 carry.

L'honorable sénateur Ringuette propose que le comité ne procède pas à l'étude article par article du projet de loi et que le comité poursuive la séance à huis clos pour examiner un projet de rapport.

Après débat,

La motion est rejetée par le vote suivant :

POUR — Les honorables sénateurs Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Moore et Ringuette (5)

CONTRE — Les honorables sénateurs Gerstein, Greene, Kochhar, Marshall, Meighen, Mockler et Smith (*Saurel*) (7)

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'adoption de l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Il est convenu d'adopter l'article 17.

Il est convenu d'adopter l'article 18.

Il est convenu d'adopter l'article 19.

Il est convenu d'adopter l'article 20.

Il est convenu d'adopter l'article 21.

Il est convenu d'adopter l'article 22.

Il est convenu d'adopter l'article 23.

Il est convenu d'adopter l'article 24.

Il est convenu d'adopter l'article 25.

Il est convenu d'adopter l'article 26.

Il est convenu d'adopter l'article 27.

Il est convenu d'adopter l'article 28.

Il est convenu d'adopter l'article 29.

It was agreed that clause 30 carry.

It was moved by the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., that the wording of the short title be replaced by "This Act may be cited as the Fairness on Weights and Measures Act."

The question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

YEAS — The Honourable Senators: Harb, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Moore, and Ringuette (5)

NAYS — The Honourable Senators: Gerstein, Greene, Kochhar, Marshall, Meighen, Mockler and Smith (*Saurel*) (7)

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry, on the following vote:

YEAS — The Honourable Senators: Gerstein, Greene, Kochhar, Marshall, Meighen, Mockler and Smith (*Saurel*) (7)

NAYS — The Honourable Senators: Harb, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Moore, and Ringuette (5)

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the chair report Bill C-14, without amendment, to the Senate.

At 12:30 p.m. the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

Il est convenu d'adopter l'article 30.

L'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., propose que le libellé du titre abrégé soit remplacé par : « Loi sur l'équité des poids et mesures ».

La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

POUR — Les honorables sénateurs Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Moore et Ringuette (5)

CONTRE — Les honorables sénateurs Gerstein, Greene, Kochhar, Marshall, Meighen, Mockler et Smith (*Saurel*) (7)

Il est convenu d'adopter l'article 1, le titre abrégé, par le vote suivant :

POUR — Les honorables sénateurs Gerstein, Greene, Kochhar, Marshall, Meighen, Mockler et Smith (*Saurel*) (7)

CONTRE — Les honorables sénateurs Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Moore et Ringuette (5)

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi C-14 non modifié.

À 12 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, February 17, 2011

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

NINTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act, has, in obedience to the order of reference of Thursday, February 3 2011, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 17 février 2011

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 3 février 2011, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

MICHAEL A. MEIGHEN

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 17, 2011

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act, met this day at 10:35 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce to order. My name is Michael Meighen. I chair the committee and I am a senator from the province of Ontario. Before we hear from our witnesses, I would like to introduce the members of the committee who are here.

Our deputy chair is the distinguished senator from Quebec, Senator Hervieux-Payette.

[*Translation*]

From Newfoundland and Labrador, we have Senator Beth Marshall.

[*English*]

Senator Kochhar is from Ontario.

[*Translation*]

On my left, Senator Ringuette from New Brunswick; to her left, Senator Harb from Ontario, then Senator Moore from Nova Scotia and Senator Massicotte from Quebec.

[*English*]

I am sure there will be one or two senators joining us as we move along.

Today, we are examining Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act.

Joining us for the first hour of today's meeting is Mike Lake, member of Parliament for Edmonton-Mill Woods-Beaumont and parliamentary secretary to the Minister of Industry. Officials from Industry Canada are accompanying Mr. Lake. They are: Gilles Vinet, Vice-President, Program Development, Measurement Canada; Sonia Roussy, Vice-President, Innovative Services Directorate, Measurement Canada; and Carl Cotton, Manager, Legislative and Regulatory Affairs, Program Development Directorate, Measurement Canada.

Mr. Lake, welcome to you and your officials and thank you for being with us. We appreciate the time you have taken. If you have an opening statement, we would be pleased to hear it and then we will go to questions from senators.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 17 février 2011

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures, se réunit aujourd'hui, à 10 h 35, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce est ouverte. Je m'appelle Michael Meighen. Je suis président du comité et je suis un sénateur de l'Ontario. Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité qui sont ici.

Notre vice-présidente est Mme Hervieux-Payette, l'éminent sénateur du Québec.

[*Français*]

De Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons le sénateur Beth Marshall.

[*Traduction*]

Le sénateur Kochhar est de l'Ontario.

[*Français*]

À ma gauche, le sénateur Ringuette du Nouveau-Brunswick; à sa gauche, le sénateur Harb, de l'Ontario, ensuite le sénateur Moore de la Nouvelle-Écosse et le sénateur Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

Je suis certain qu'un ou deux sénateurs se joindront à nous un peu plus tard.

Aujourd'hui, nous examinons le projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures.

Nous accueillons, au cours de la première heure aujourd'hui, M. Mike Lake, député d'Edmonton-Mill Woods-Beaumont et secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie. M. Lake est accompagné de représentants d'Industrie Canada. Il s'agit de Gilles Vinet, vice-président, Direction du développement des programmes à Mesures Canada; Sonia Roussy, vice-présidente, Direction des services innovateurs, également de Mesures Canada; et de Carl Cotton, gestionnaire, Division des affaires législatives et réglementaires, Direction du développement des programmes de Mesures Canada.

Monsieur Lake, je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'à vos collègues et je vous remercie d'être là. Nous vous remercions du temps que vous prenez pour venir témoigner. Si vous avez une déclaration préliminaire, nous sommes prêts à l'entendre et ensuite nous passerons aux questions des sénateurs.

Mike Lake, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Industry: I am pleased to meet with the committee to discuss Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act.

You have done the introductions here, so I will not redo those, but I am thankful to have the officials here today to help answer any technical details as we go through, because it can be fairly technical at times.

At the outset, let me remind the committee that the bill before us addresses marketplace frameworks that are essential to consumer confidence, and will modernize a piece of legislation that has not been amended in 30 years. It is the result of a great deal of consultation with interested parties, including consumers and stakeholders from many industrial sectors, including the eight trade sectors that will be initially addressed through these amendments.

In fact, Measurement Canada began the process of consulting stakeholders several years ago to identify an appropriate level of regulatory intervention. A legislative review of the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act was announced in the report on plans and priorities tabled for Industry Canada in 2006, and stakeholder consultations on proposed reforms began later that year.

The importance of this bill was emphasized during debate over second reading in the chamber. I would like to thank Senator Banks for indicating during second reading that he supports the principle of the bill and stating that this is a good piece of legislation. Before responding to the committee's questions today, however, I would like to take this opportunity to respond to some of the points raised by Senator Harb at second reading.

It was pointed out that compliance rates for service fuel dispensers are typically around 90 per cent. I would point out that, of the 10 per cent who are not compliant, the preponderance — about 65 per cent — are in favour of the retailer and only 35 per cent are in favour of the consumer. It is not only consumers who are disadvantaged; retailers who sell gasoline with accurate measurement face unfair competition.

Several points were made about whether the government should focus its attention on other issues relating to gasoline prices. Pricing matters fall within provincial jurisdiction for the most part, except when there is suspected collusion in setting prices. The Minister of Industry also oversees the Competition Bureau, and I would like to take this opportunity to remind the committee that, in recent years, the bureau has prosecuted gasoline retailers for anti-competitive behaviour and will continue to promote competitiveness in the marketplace.

Mike Lake, député, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie : Je suis heureux de comparaître devant le comité pour discuter du projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures.

Étant donné que vous avez déjà présenté mes collègues, je ne le referai pas, mais je dois dire que je suis heureux qu'ils soient ici aujourd'hui pour m'aider à répondre aux questions techniques que vous pourriez avoir, parce que ce sujet peut être assez technique par moment.

D'emblée, j'aimerais rappeler au comité que le projet de loi à l'étude porte sur des cadres de fonctionnement du marché qui sont essentiels pour assurer la confiance des consommateurs et qu'il permettra de moderniser une loi qui n'a pas été modifiée en 30 ans. Ce projet de loi résulte de bon nombre de consultations qui ont été effectuées auprès des parties intéressées, y compris les consommateurs et les intervenants de nombreux secteurs industriels, dont les huit secteurs commerciaux qui seront initialement visés par ces modifications.

En fait, Mesures Canada a entamé le processus de consultation des intervenants il y a plusieurs années pour déterminer quel serait le niveau approprié d'une intervention réglementaire. Un examen législatif de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et de la Loi sur les poids et mesures a été annoncé dans le Rapport sur les plans et les priorités déposé pour Industrie Canada en 2006, les intervenants ont fait l'objet de consultations qui ont commencé plus tard cette année-là.

L'importance du projet de loi a été mise en évidence lors du débat sur la deuxième lecture à la Chambre des communes. J'aimerais remercier le sénateur Banks d'avoir mentionné en deuxième lecture qu'il appuie le principe du projet de loi et déclaré qu'il s'agit d'une bonne mesure législative. Toutefois, avant de répondre aux questions du comité aujourd'hui, j'aimerais profiter de cette occasion pour répondre à certains des points qui ont été soulevés par le sénateur Harb en deuxième lecture.

Il a été signalé que les taux de conformité pour les distributeurs de combustible se situent essentiellement aux environs de 90 p. 100. J'aimerais signaler que, sur les 10 p. 100 qui ne sont pas conformes, la majorité — environ 65 p. 100 — favorisent le détaillant tandis que seuls 35 p. 100 favorisent le consommateur. Ce n'est pas seulement les consommateurs qui sont désavantagés; les détaillants qui vendent de l'essence au moyen de dispositifs de mesure exacte font face à une concurrence déloyale.

Plusieurs points ont été soulevés, à savoir si le gouvernement devrait plutôt se concentrer sur d'autres questions ayant trait au prix de l'essence. La question des prix relève du champ de compétence provincial dans la plupart des cas, sauf si on soupçonne qu'il y a collusion dans l'établissement des prix. Le ministre de l'Industrie est également responsable du Bureau de la concurrence, et j'aimerais profiter de cette occasion pour rappeler au comité qu'au cours des dernières années le Bureau a poursuivi des détaillants d'essence pour comportement anticoncurrentiel et qu'il continuera de faire la promotion de la concurrence dans ce marché.

We know some were concerned about the cost to retailers. A point was made to refer to how the costs of inspection to gasoline retailers — \$50 to \$200 every two years — would be passed on to consumers. I would like to point out that, at the parliamentary committee, Joan Huzar of the Consumers Council of Canada stated this was a minor cost that should not impact the cost of gas.

As well, these costs would be minimal, considering the annual value of goods purchased and sold, and the negative financial implications of inaccurate measurement on customers. Measurement Canada estimates a typical gas pump measures 500,000 litres of gas over a two-year period; this represents sales of \$500,000, based on a charge of \$1 per litre. Inspection fees represent an incremental cost over the typical cost of a maintenance contract.

Senators raised the issue of the relatively small number of prosecutions that have taken place before the current legislation as a reason why the bill before us may not be necessary. I would point out that the number of prosecutions is not necessarily an indicator of whether or not a bill is needed. Prosecutions can be a very heavy-handed instrument to apply and not necessarily the best approach to use in all instances.

This leads me to the second broad category of the concerns — whether the measures in this bill will be effective. I would like to pay particular attention to the issues arising from administrative monetary penalties and authorized service providers. Administrative monetary penalties, AMPs, will provide an important alternative to prosecution that will help enforce fairness in the marketplace. Under the acts as they now stand, prosecution is the only means available to levy fines for non-compliance. Using the court system to punish minor contraventions is not effective or efficient. Typically, the retailers whose measurements are not accurate find themselves in contravention, not because of deliberate malfeasances but because of a lack of appropriate attention to measurement. This is not a matter that deserves a criminal record and a severe fine.

Under the bill before us, Measurement Canada will be able to issue administrative monetary penalties that befit the infraction. The effect is to promote compliance and, where necessary, to provide a more appropriate punishment for relatively minor infractions, while maintaining the option to prosecute flagrant cases or situations where retailers have a history of non-compliance. As a civil measure, AMPs help enforce compliance without the need to prosecute. The penalty will fit the offence and this will lead to more vigorous action against those who are not in compliance.

Certaines personnes étaient préoccupées par le coût qu'allaient subir les détaillants. Elles ont indiqué que le coût d'inspection des détaillants d'essence — qui est de 50 à 200 \$ tous les deux ans — serait transmis aux consommateurs. J'aimerais signaler que, devant un comité parlementaire, Joan Huzar, du Conseil des consommateurs du Canada, a déclaré qu'il s'agissait d'un coût mineur qui ne devrait pas avoir de répercussions sur le coût de l'essence.

En outre, ces coûts seraient peu élevés, compte tenu de la valeur annuelle des biens achetés et vendus, et des répercussions financières négatives pour les consommateurs découlant de l'inexactitude des mesures. Mesures Canada estime qu'une pompe à essence typique permet de mesurer 500 000 litres d'essence sur une période de deux ans; ce qui représente des ventes de 500 000 \$ au prix de 1 \$ le litre. Le tarif d'inspection représente un coût marginal par rapport au coût typique d'un contrat de maintenance.

Des sénateurs ont indiqué que le projet de loi n'était peut-être pas nécessaire compte tenu du nombre relativement peu élevé de poursuites qui ont eu lieu aux termes de la loi actuelle. J'aimerais signaler que le nombre de poursuites ne constitue pas nécessairement un indicateur pour déterminer si un projet de loi est nécessaire ou non. Les poursuites peuvent être une mesure très lourde à appliquer et ne constituent pas nécessairement la meilleure approche à adopter dans tous les cas.

Cela m'amène à parler de la deuxième catégorie générale de préoccupations — c'est-à-dire si les mesures présentées par ce projet de loi seront efficaces. J'aimerais me pencher plus particulièrement sur les problèmes découlant des sanctions administratives pécuniaires et des fournisseurs de service autorisés. Les sanctions administratives pécuniaires constitueront une importante solution de rechange aux poursuites, et elles contribueront à faire observer l'équité dans ce marché. Aux termes des lois telles qu'elles existent actuellement, les poursuites constituent le seul moyen d'imposer des pénalités en matière de non-conformité. Ce n'est ni efficace ni efficient d'avoir recours au système judiciaire pour punir des contraventions mineures. Typiquement, les détaillants dont les systèmes de mesure sont inexacts font l'objet d'une contravention, non pas en raison d'un méfait délibéré, mais plutôt parce qu'ils n'ont pas prêté suffisamment d'attention aux mesures. Ce n'est pas une question qui mérite d'avoir un casier judiciaire ou des amendes sévères.

Aux termes du projet de loi à l'étude, Mesures Canada pourra imposer des sanctions administratives pécuniaires correspondant à l'infraction. Cela aura pour effet de promouvoir l'observation et, lorsque nécessaire, de fournir une punition plus appropriée pour des infractions relativement mineures, tout en conservant la possibilité de poursuivre dans des cas flagrants ou des situations où les détaillants ont un bilan de non-conformité. En tant que mesures civiles, les sanctions administratives pécuniaires contribuent à promouvoir la conformité sans avoir besoin de poursuivre les fautifs. La pénalité correspondra à l'infraction, de sorte que cela permettra d'entreprendre des mesures plus rigoureuses contre ceux qui ne se conforment pas à la loi.

At the same time, the method of using authorized service providers will help ensure a more rigorous regime. The number of inspections at gas pumps, for example, will increase from 8,000 per year to approximately 65,000. Certainly, this will help to make the regime more effective.

It has been asked whether there is a benefit to turning over the administration of the tests to non-government inspectors. I would point out that this will leverage Measurement Canada's resources and enhance marketplace coverage, in order to allow them to monitor the marketplace more effectively. Also, the non-government inspectors would be in a position to correct measurement issues immediately, so that the retailer would not have to wait for a service call and then recall the Measurement Canada inspector to have the repaired device certified. At the same time, I would emphasize that authorized service providers will not have the same authorities as Measurement Canada's own inspectors have. Government inspectors alone will have the power to enforce the law, which could lead to prosecution or the imposition of administrative monetary penalties.

Under this bill, fines are being increased from \$1,000 to up to \$10,000 for minor offences, and from \$5,000 to \$25,000 for major offences. A new fine for repeat offences is being introduced in the amount of \$50,000. These penalties will surely help the law become more effective in increasing measurement accuracy in the marketplace.

Questions have been raised about the possibility of conflict of interest. I point out that the livelihood of authorized service providers will depend on maintaining their designation from Measurement Canada, which will closely monitor and address any non-conformances. Performing the work in accordance with requirements will be critical for staying in business.

This bill is necessary; it will be effective. The bill, after all, will help to ensure the accuracy of measurements in eight trade sectors, including retail food, forestry and mining, and retail gasoline. Additional sectors could be added in the future. Many issues were raised at second reading. I hope that, in responding to several of them, I have anticipated some of the questions the committee might want to raise.

In closing my introductory remarks, let me emphasize once again that the measures in this bill will increase business and consumer confidence in the accuracy of goods bought and sold on the basis of measurement. Measurement Canada has consulted widely on the issues contained in this bill, and has received a great deal of support from stakeholders, including consumers. I welcome the committee's questions.

Parallèlement, la méthode qui fait recours aux fournisseurs de service autorisés permettra de garantir un régime plus rigoureux. Le nombre d'inspections des pompes à essence, par exemple, passera de 8 000 par année à environ 65 000. Cela contribuera très certainement à rendre le régime plus efficace.

La question a été posée à savoir s'il était avantageux de laisser l'administration de ces tests à des inspecteurs non gouvernementaux. J'aimerais signaler que cela permettra à Mesures Canada de tirer profit de ses ressources et d'accroître la couverture du marché afin qu'ils puissent surveiller ce marché plus efficacement. Par ailleurs, les inspecteurs non gouvernementaux seraient en mesure de corriger des problèmes de mesure immédiatement, de sorte que le détaillant ne serait pas obligé d'attendre la venue d'un technicien pour faire les corrections et ensuite de rappeler l'inspecteur de Mesures Canada pour que l'appareil réparé soit accrédité. J'aimerais également signaler que les fournisseurs de service autorisés n'auront pas les mêmes pouvoirs que les inspecteurs de Mesures Canada. Seuls les inspecteurs gouvernementaux seront autorisés à faire respecter la loi, ce qui pourrait mener à des poursuites ou à l'imposition de sanctions administratives pécuniaires.

Aux termes du projet de loi, les amendes passeraient de 1 000 \$ à près de 10 000 \$ pour une infraction mineure et de 5 000 \$ à 25 000 \$ pour des infractions majeures. Il crée également une nouvelle sanction pour les récidivistes qui s'élèverait à 50 000 \$. Ces pénalités permettraient très certainement de rendre la loi plus efficace pour ce qui est d'accroître l'exactitude des mesures dans ce marché.

Des questions ayant trait à la possibilité de conflits d'intérêts ont également été soulevées. Il faut savoir que pour être en mesure de poursuivre leurs activités les fournisseurs de service autorisés devront veiller à conserver la désignation qui leur est attribuée par Mesures Canada, qui surveillera de près tout manquement. Les fournisseurs de service autorisés devront, dans le cadre de leur travail, respecter les exigences de la loi s'ils veulent poursuivre leurs activités.

Le projet de loi est nécessaire; et il sera efficace. Ce projet de loi, après tout, aidera à veiller à l'exactitude des mesures dans huit secteurs commerciaux, y compris le commerce des aliments au détail, l'exploitation forestière et minière et le commerce du pétrole au détail. D'autres secteurs pourraient être ajoutés dans le futur. De nombreuses questions ont été soulevées en deuxième lecture. J'espère qu'en répondant à plusieurs de ces questions, j'ai pu répondre par anticipation à certaines des questions des membres du comité.

En terminant, j'aimerais encore une fois insister sur le fait que les mesures adoptées dans ce projet de loi permettront d'accroître la confiance des consommateurs et des entreprises dans l'exactitude des appareils de mesure servant à vendre et à acheter divers biens. Mesures Canada a fait de vastes consultations sur les questions soulevées dans ce projet de loi et a également reçu beaucoup de soutien de la part des intervenants, y compris des consommateurs. Je suis prêt à répondre aux questions du comité.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I apologize for interrupting our witness. I would just like to point out to my colleagues that the witnesses we are about to hear from were not able to listen to the testimony of the officials because apparently, from a financial standpoint, it would have cost \$300 an hour.

I am absolutely flabbergasted to learn that the parliamentary secretary made a presentation that, normally, the other witnesses should have had access to. I simply want to mention this to the committee chair. I do not believe that either of us was aware of the situation.

We always hear about technical problems. But these are not technical problems, they are financial problems. But we are not talking about thousands of dollars; we are talking about \$300.

I simply want to make sure that this situation does not occur again. It is not democratic that we should be online whereas those people are not. I believe that they should be online with us.

[English]

Senator Harb: The problem can be addressed easily. Mr. Lake could sit with us while the witnesses make their representations. A number of questions might be raised that officials and/or Mr. Lake would be in a position to answer.

We can make a good situation out of a bad situation. This would work much like a round table meeting, save time and help to resolve the issue.

The Chair: I am sure they have time constraints but maybe some or all would be able to assist.

Mr. Lake: The officials can stay for the rest of the meeting. I cannot stay because I have a prior commitment.

[Translation]

Senator Mockler: Do these people have Internet access?

Line Gravel, Clerk of the Committee: Apparently they do have Internet access.

The Chair: Apparently they have access.

Ms. Gravel: But I don't know whether they have Internet access from where they are.

Senator Mockler: Could we check that? If they do have Internet access, all they would need is a laptop.

Senator Hervieux-Payette: But they must be notified.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je m'excuse d'interrompre notre témoin. Je tiens à aviser mes collègues que les témoins que nous nous apprêtons à entendre n'ont pas eu la possibilité d'entendre le témoignage des fonctionnaires sous prétexte que, apparemment, du point de vue budgétaire, cela coûtait 300 \$ l'heure.

Je suis totalement renversée de savoir que le secrétaire parlementaire a fait une présentation et que, normalement, les autres témoins auraient dû avoir accès à cette présentation. Je veux simplement en faire mention au président du comité. Je crois que ni lui ni moi n'étions au courant de cette situation.

On nous parle toujours de problèmes techniques. Il ne s'agit pas de problèmes techniques, il s'agit plutôt d'un problème financier. Toutefois, on ne parle quand même pas de milliers de dollars, on parle de 300 \$.

Je veux tout simplement m'assurer que cette situation ne se reproduira pas. Ce n'est pas démocratique de voir que nous sommes en ligne alors que ces gens ne le sont pas. Je crois que ces gens devraient être en ligne avec nous.

[Traduction]

Le sénateur Harb : On peut résoudre ce problème facilement. M. Lake pourrait s'asseoir avec nous pendant que les témoins présentent leur témoignage. Il se peut que l'on pose des questions pour lesquelles les représentants ou M. Lake seraient en mesure de donner une réponse.

On pourrait ainsi tirer profit d'une mauvaise situation. Cela fonctionnerait essentiellement comme une réunion en table ronde, cela permettrait de gagner du temps et de résoudre le problème.

Le président : Je suis certain que les gens ont des contraintes de temps mais peut-être que certains ou tous pourraient assister à cette réunion.

M. Lake : Les représentants peuvent rester pour le reste de la réunion. Je ne pourrai pas rester étant donné que j'ai des engagements antérieurs.

[Français]

Le sénateur Mockler : Est-ce que ces gens ont accès à Internet?

Line Gravel, greffier du comité : Ils auraient accès à Internet.

Le président : Ils y auraient accès.

Mme Gravel : Mais je ne sais pas s'ils ont accès à Internet d'où ils sont.

Le sénateur Mockler : J'aimerais qu'on puisse vérifier cela. S'ils ont accès à Internet, il s'agirait simplement pour eux d'avoir leur ordinateur portable.

Le sénateur Hervieux-Payette : Mais il faut quand même les aviser.

The Chair: I think that Senator Hervieux-Payette has raised a valid point. If memory serves, it is not our policy to ensure that witnesses who appear by videoconference can hear the witnesses preceding them, but it is certainly not a bad thing. And if it is simply a question of \$300, I think we can find that amount.

I will look into this matter and report to the committee at the next meeting. Is that all right?

Senator Mockler: In future, we should also inform all those with Internet access that they can go online to listen to the testimony.

Senator Hervieux-Payette: They need to be aware of that in order to hear all the evidence because it is up to the department to make the provisions of the bill.

The Chair: I would like to point out, and this is not a criticism, that the second group of witnesses was invited at the last minute. We managed to fit them in and are pleased to do so. That said, I would like to ask Mr. Lake and the department officials to stay since they may be of great assistance to the committee's work.

[English]

We will move to questions.

Senator Harb: Thank you, Mr. Lake and officials from Industry Canada. You are to be commended on the excellent hard work you have done over the years, involving the various sectors dealt with by this committee. You do an amazing job. I understand that, when a regulation is to be introduced, you continue to work with the industry to engage them. Is that correct?

Gilles Vinet, Vice-President, Program Development, Measurement Canada, Industry Canada: Absolutely.

Senator Harb: Initially, the bill will cover about eight sectors.

Mr. Lake: That is right.

Senator Harb: Of those eight, which one has the highest level of compliance? Is it the retail gasoline sector?

Mr. Vinet: Among the eight sectors that we are covering, two sectors have higher compliance rates than the others have: retail food and retail gasoline.

Senator Harb: Are they the highest?

Mr. Vinet: Yes.

Senator Harb: The parliamentary secretary has a tough job to do. He is here to represent the government on this bill, which I understand. The bill deals with weights and measures and its short title is the Fairness at the Pumps Act. I believe that the Minister of Industry and other members across the country put out fairly nicely done brochures that talk about faulty gas pumps costing

Le président : Je pense que le sénateur Hervieux-Payette soulève un bon point. Si ma mémoire est bonne, ce n'est pas notre pratique de voir à ce que les témoins, qui comparaissent par vidéoconférence, puissent entendre les témoins qui les précèdent, mais ce n'est certainement pas une mauvaise chose. Et s'il s'agit simplement de trouver 300 \$, je pense que nous sommes en mesure de le faire.

Je m'informerai à ce sujet et je ferai rapport au comité lors de la prochaine séance. Est-ce que ça vous va?

Le sénateur Mockler : À l'avenir, il faudra aussi informer tous ceux qui ont accès à Internet qu'ils peuvent se brancher pour écouter les témoignages.

Le sénateur Hervieux-Payette : Il faut qu'ils le sachent pour pouvoir entendre toute la preuve parce que les dispositions du projet de loi, c'est quand même le ministère qui doit les donner.

Le président : Je précise, et ce n'est pas une critique, que le deuxième groupe de témoins nous est arrivé à la dernière minute et qu'on a trouvé du temps pour les écouter. Cela nous fait plaisir. Cela dit, je remercie M. Lake et les fonctionnaires de bien vouloir rester étant donné qu'ils peuvent être une aide précieuse aux travaux du comité.

[Traduction]

Nous allons passer aux questions.

Le sénateur Harb : Merci, monsieur Lake et aux représentants d'Industrie Canada. Il faut vous féliciter pour l'excellent travail que vous avez réalisé au fil des ans et qui ont trait aux divers secteurs sur lesquels le comité s'est penché. Vous faites un excellent travail. À ce que je sache, lorsqu'on adopte de nouveaux règlements, vous continuez de travailler avec l'industrie pour obtenir leur adhésion. Est-ce exact?

Gilles Vinet, vice-président, Direction du développement des programmes, Industrie Canada : Tout à fait.

Le sénateur Harb : Initialement, le projet de loi visera huit secteurs.

M. Lake : C'est exact.

Le sénateur Harb : Sur ces huit secteurs, lequel a le plus haut niveau d'observation? Est-ce le secteur du commerce du pétrole au détail?

M. Vinet : Sur les huit secteurs qui seront couverts, deux secteurs ont des taux de conformité plus élevés que les autres : soit celui du commerce des aliments au détail et celui du commerce du pétrole au détail.

Le sénateur Harb : Sont-ils les secteurs qui accusent les taux de conformité les plus élevés?

M. Vinet : Oui.

Le sénateur Harb : Le secrétaire parlementaire a un travail difficile à faire. Il est ici pour représenter le gouvernement sur ce projet de loi, si je comprends bien. Ce projet de loi porte sur les poids et mesures et son titre abrégé est Loi sur l'équité à la pompe. Je pense que le ministre de l'Industrie et que d'autres députés d'un bout à l'autre du pays ont distribué des dépliants assez bien faits

Canadian consumers millions of dollars every year. That is not right. The pamphlets say that the Conservative government is taking action to protect Canadian consumers, and so they introduced the Fairness at the Pumps Act to increase the number of mandatory gas pump inspections, et cetera.

Mr. Lake, the bottom line is that Industry Canada has confirmed that, out of the eight sectors that this bill will cover, gasoline ranks as the highest. Why is it that you have to do the government's dirty work to put in a short title that does not reflect the excellent work the administration has done over the years, and for a bill that covers 40 sectors? Why do you have to do the dirty work on behalf of the government, putting in a title that is not right, fair or just?

Mr. Lake: The Fairness at the Pumps Act title is not a negative title; it is a positive title and is talking about fairness proactively.

When you consider naming a bill, some can have names that do not mean anything and do not mean anything to Canadians who are trying to make sense of what the bill is about. Using a title like Fairness at the Pumps gives an example of a situation that Canadians realize is not always fair. The inaccurate measurement at gasoline pumps costs Canadians \$20 million a year, I think.

It is also important to recognize that, in the case of gasoline pumps, of the 10 per cent of gas pumps deemed to be inaccurate, almost two-thirds of them are inaccurate to the benefit of the retailer, and a third are inaccurate to the benefit of the consumer. There is an imbalance there.

We are trying to strike the issue of fairness to consumers, across all eight sectors, but the name of the bill reflects one example that any Canadian who has to buy gas understands.

Senator Harb: Mr. Vinet, has any gasoline retailer ever been convicted of an offence under the Weights and Measures Act that you are aware of?

Mr. Vinet: Yes.

Senator Harb: How many?

Mr. Vinet: You have to keep in mind that over the last 10 years, easily, we have not used prosecution very much. The act is 30 years old. The fines are extremely small and prosecution is very costly.

There have been one or two retailers that I am aware of that have been prosecuted.

Senator Harb: One or two. If you compare it to the other sectors, that is in line with every other sector.

qui signalent qu'en raison de pompes à essence défaillantes les consommateurs canadiens doivent payer des millions de dollars chaque année. C'est inexact. Ces dépliants stipulent que le gouvernement conservateur prend des mesures pour protéger les consommateurs canadiens et qu'il a déposé la Loi sur l'équité à la pompe pour accroître le nombre d'inspections obligatoires des pompes à essence, entre autres.

Monsieur Lake, le fait est que, Industrie Canada a confirmé que sur les huit secteurs visés par le projet de loi, celui du commerce du pétrole est le mieux classé. Pourquoi êtes-vous obligé de faire le sale boulot du gouvernement et de rédiger un titre abrégé qui ne reflète pas l'excellent travail fait par les administrateurs au fil des ans et pour un projet de loi qui vise 40 secteurs? Pourquoi êtes-vous obligé de faire le sale boulot au nom du gouvernement et d'adopter un titre qui est inexact, inéquitable et injuste?

M. Lake : Le titre « Loi sur l'équité à la pompe » n'est pas un titre négatif; c'est un titre positif qui parle d'équité de façon proactive.

Lorsqu'on cherche à nommer un projet de loi, il arrive que certains noms ne veuillent rien dire et n'interpellent pas les Canadiens qui essaient de comprendre sur quoi porte le projet de loi. Lorsqu'on utilise un titre comme « Loi sur l'équité à la pompe » cela présente un exemple d'une situation qui n'est pas toujours équitable et que les Canadiens connaissent. L'inexactitude des mesures aux pompes à essence coûte aux Canadiens 20 millions de dollars par année, je crois.

Il est également important de reconnaître que, dans le cas des pompes à essence, sur les 10 p. 100 des pompes réputées inexactes, près des deux tiers avantagent le détaillant, tandis qu'un tiers avantagent le consommateur. Il y a donc déséquilibre.

Nous essayons de faire comprendre la question d'équité aux consommateurs pour chacun des huit secteurs, mais le nom du projet de loi reprend un exemple qui peut être facilement compris par tout Canadien qui achète de l'essence.

Le sénateur Harb : Monsieur Vinet, selon vous est-ce qu'un détaillant d'essence a déjà été trouvé coupable d'une infraction aux termes de la Loi sur les poids et mesures?

M. Vinet : Oui.

Le sénateur Harb : Combien y en a-t-il eu?

M. Vinet : Il faut se rappeler qu'au cours des 10 dernières années, très certainement, nous n'avons pas vraiment eu beaucoup recours à la poursuite. Cette loi date d'une trentaine d'années. Les amendes sont extrêmement faibles, et les poursuites sont très coûteuses.

À ma connaissance, un ou deux détaillants ont fait l'objet d'une poursuite.

Le sénateur Harb : Un ou deux. Si l'on compare cela à d'autres secteurs, cela correspond à ce que l'on voit dans ces secteurs.

Mr. Lake: In fairness, Senator Harb, one of the reasons the legislation is important is because action has not been taken because the only option was prosecution.

Senator Harb: We have no problem with taking measures in order to ensure fairness. We have a problem with trying to target one sector out of all of the other sectors that have the highest compliance. You target them unfairly, both in public as well as in every possible means, in order to ruin the reputation of a sector in which over 70 per cent of the people working in it are independent, small retailers across the country.

That is the problem. You are trying to target a sector that has the highest compliance by naming a bill with the short title Fairness at the Pumps when they, in fact, have the highest compliance. I will rest there.

Mr. Lake: I will comment, if I could. It is important to remember that some of the people hurt the most by the inaccurate measurements at the pumps are the retailers themselves who actually have accurate pumps. However, the perception is out there that that is an inaccuracy in measurement. There is a competitiveness issue in the sense that some of their competitors might have inaccurate pumps that are to their benefit, so they might be able to offer a price advantage because of that.

Some of the people most hurt are the retailers themselves who actually have accurate pumps.

Senator Harb: The truth is otherwise. We just heard from Measurement Canada, and I have the statistics here. They just indicated that they are the highest for compliance.

I know you have a tough job to do, Mr. Lake, and you are trying your best without blushing, but the bottom line is that we have a problem here.

I am done, Mr. Chair.

Senator Ringuette: I am looking at some of the 40 sectors covered in this bill. Since I like to see how things work, could you tell me how you measure the natural gas distribution, and how often?

Mr. Vinet: Natural gas is covered under the Electricity and Gas Inspection Act, which is covered as well under Bill C-14. The natural gas meters installed beside houses and establishments are regulated by us. In Ontario, you heat mostly with gas.

Senator Ringuette: How often are they inspected?

Mr. Vinet: The electricity and gas meters are utility meters so they must be inspected. Depending on the type of meter, it could be six to ten years between inspections. You have to keep in mind that these are utility meters. Millions of meters are installed beside each house. It is completely different from a gas pump that can be serviced on the site at any time.

M. Lake : En toute honnêteté, sénateur Harb, l'une des raisons pourquoi cette loi est si importante, c'est parce que des mesures n'ont pas été prises parce que le seul choix était de poursuivre.

Le sénateur Harb : Nous n'avons aucun problème pour ce qui est de prendre des mesures en vue d'assurer l'équité. Ce qui pose problème c'est d'essayer de cibler un secteur parmi ceux qui ont le plus haut taux de conformité. Vous ciblez ces secteurs de façon injuste dans des déclarations publiques et de toutes les façons possibles afin de ruiner la réputation d'un secteur où plus de 70 p. 100 des gens qui y travaillent sont des petits détaillants indépendants d'un bout à l'autre du pays.

Voilà le problème. Vous essayez de cibler un secteur qui a les taux de conformité les plus élevés en donnant comme titre abrégé de la loi « Loi sur l'équité à la pompe » quand, en fait, ce secteur a le taux de conformité le plus élevé. Je m'arrête là.

M. Lake : J'aimerais présenter une observation si vous me le permettez. Il est important de se rappeler que ceux qui sont le plus touchés par l'inexactitude des mesures à la pompe sont les détaillants qui en fait ont des appareils de mesure exacts. Toutefois, il y a une perception selon laquelle les mesures sont inexactes. C'est une question de compétitivité étant donné que certains de leurs concurrents pourraient avoir des pompes inexactes qui jouent en leur faveur, de sorte que ces concurrents pourraient être en mesure d'offrir des prix plus avantageux.

Les détaillants qui ont des pompes exactes figurent parmi les personnes les plus lésées.

Le sénateur Harb : La vérité est tout autre. Nous venons tout juste d'entendre Mesures Canada, et j'ai les statistiques à portée de la main. Mesures Canada vient tout juste de nous dire que ce secteur a le taux de conformité le plus élevé.

Je sais que vous avez un travail à faire, monsieur Lake, et que vous essayez de le faire sans rougir, mais le fait est que cela pose problème.

J'ai terminé monsieur le président.

Le sénateur Ringuette : J'ai jeté un coup d'oeil sur quelques-uns des 40 secteurs visés par le projet de loi. Étant donné que j'aime savoir comment les choses fonctionnent, pourriez-vous me dire comment vous mesurez la distribution du gaz naturel et à quelle fréquence?

M. Vinet : Le gaz naturel est visé par la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz, qui est également visée par le projet de loi C-14. Les compteurs de gaz naturel qui sont installés près des maisons et des divers bâtiments sont réglementés par nous. En Ontario, les gens utilisent essentiellement le gaz pour le chauffage.

Le sénateur Ringuette : À quelle intervalle ont lieu ces inspections?

M. Vinet : Les compteurs d'électricité et de gaz sont des compteurs destinés au service public de sorte qu'ils doivent être inspectés. Selon le type de compteur, il pourrait s'écouler entre six et 10 ans entre les inspections. Il faut se rappeler qu'il s'agit de compteurs pour services publics. Des millions de compteurs sont installés près des maisons. C'est tout à fait différent des pompes à essence que l'on peut vérifier sur le site en tout temps.

When electricity and gas meters are verified originally, they are all verified to be accurate before they are installed. They are verified every six or seven years, based on the sampling plan established by Measurement Canada.

Again, when we are comparing gas pumps or scales versus electricity and gas meters, it is a very different ball game. The economics behind the cost of inspecting, testing and replacing the meters is quite different.

Senator Ringuette: Who verifies the gas and electricity?

Mr. Vinet: It is done 99 per cent of the time by organizations recognized by Measurement Canada to perform inspections on our behalf.

Senator Ringuette: Those people would be certified by your department, would they not?

Mr. Vinet: Exactly. These organizations are recognized and audited by us to inspect.

Senator Ringuette: Is it the same thing regarding water, alcoholic beverages and so forth?

Mr. Vinet: Water meters are not regulated. The other sectors, like alcoholic beverages, can have other devices. You can have tank scales and hopper scales. Those devices are regulated by Measurement Canada, they are inspected by Measurement Canada, and some of those devices are inspected for the initial inspections by organizations.

Senator Ringuette: Did you say water meters are not regulated?

Mr. Vinet: That is right. They are exempted under the regulations.

Senator Ringuette: Why is that?

Mr. Vinet: It is a long-standing exemption that Measurement Canada has been looking at in consultation with industry to see if that should be revised. At the time, there were very few water meters and water was very inexpensive.

Senator Ringuette: However, we are reviewing the act.

Mr. Vinet: The exemption is in the regulations. Modifying that would require a regulatory amendment, not a legislative amendment.

Senator Ringuette: So you can do that at any time, can you not?

Mr. Vinet: Yes.

Senator Ringuette: Why are drastic volumes of water being peddled into bottles, et cetera? It is a basic necessity and it should have been a major concern to you. It is a major concern to all citizens.

Lorsque les compteurs d'électricité et de gaz sont vérifiés initialement, on s'assure de leur exactitude avant qu'ils ne soient installés. Ils sont vérifiés tous les six ou sept ans en fonction du plan d'échantillonnage établi par Mesures Canada.

Encore une fois, lorsque l'on compare des pompes à essence ou des balances comparativement à des compteurs d'électricité et de gaz, il s'agit d'une tout autre paire de manches. Les facteurs économiques qui sous-tendent l'inspection, la mise à l'essai et le remplacement des compteurs sont bien différents.

Le sénateur Ringuette : Qui vérifie les compteurs de gaz et d'électricité?

M. Vinet : Dans 99 p. 100 des cas, ce sont des organisations reconnues par Mesures Canada qui réalisent ces inspections en notre nom.

Le sénateur Ringuette : Alors ces gens seraient certifiés par votre ministère n'est-ce pas?

M. Vinet : Exactement. Ces organisations sont reconnues par nous pour faire les inspections et nous assurons un suivi.

Le sénateur Ringuette : En est-il de même pour l'eau, les boissons alcooliques et d'autres produits?

M. Vinet : Les compteurs d'eau ne sont pas réglementés. Mais les autres secteurs, comme celui des boissons alcooliques, peuvent comprendre d'autres types d'appareils. Il peut s'agir de balances-réservoirs ou de balances à récipient. Ces dispositifs sont réglementés par Mesures Canada, ils sont inspectés par Mesures Canada et certains d'entre eux sont inspectés initialement par des organisations.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous dit que les compteurs d'eau n'étaient pas réglementés?

M. Vinet : C'est exact. Ils sont exemptés en vertu de la réglementation.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi?

M. Vinet : C'est une exemption qui existe depuis longtemps, et Mesures Canada s'est penché sur cette question en collaboration avec l'industrie pour voir s'il fallait apporter des changements. À l'époque, il y avait très peu de compteurs d'eau et l'eau était très bon marché.

Le sénateur Ringuette : Toutefois, nous sommes en train de réexaminer la loi.

M. Vinet : L'exemption fait partie du règlement. Pour la modifier il faudrait apporter une modification réglementaire et non pas une modification législative.

Le sénateur Ringuette : N'est-il pas possible de faire cela en tout temps?

M. Vinet : Oui.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi est-ce que des quantités faramineuses d'eau sont-elles vendues en bouteille entre autres? C'est une nécessité de base et cela aurait dû constituer une préoccupation majeure pour vous. C'est très préoccupant pour tous les citoyens.

Mr. Vinet: The water in bottles is regulated. Every bottle of water is regulated, as any packaged commodity is. It is the water meters in houses that are not regulated.

Senator Ringuette: Let us move on to another thing I find very interesting: The telecommunications industry. What do you measure there and how?

Mr. Vinet: We are not involved in that sector. Just so you understand, these trade sectors —

Senator Ringuette: It is one of the sectors in the bill.

Mr. Vinet: The telecommunication sector is not one of the eight sectors.

Mr. Lake: To be clear, there are eight sectors in this bill where mandatory inspection frequencies will apply. Those sectors are: Retail, petroleum, downstream or wholesale petroleum, dairy, retail food, fishing, logging, grains and field crops, and mining.

Senator Ringuette: I have before me a document sourced as being from Measurement Canada on sectors covered by Bill C-14. The thirteenth sector under Bill C-14 is indicated as the communications industry. What does Measurement Canada have to do with the telecommunications industry?

Mr. Lake: Perhaps you could provide a copy of the document to the officials.

Senator Ringuette: The source says “Measurement Canada.” Ms. Roussy, perhaps you could comment.

Sonia Roussy, Vice-President, Innovative Services Directorate, Measurement Canada, Industry Canada: I am not aware of the document that you have. There are 39 sectors.

Senator Ringuette: Communications is one of them.

Ms. Roussy: The 39 sectors could fall under the mandate of Measurement Canada in some way. We consult with those various sectors progressively. The bill addresses the first eight sectors that we have consulted with, which Mr. Lake mentioned. That is the limitation of this bill initially. In the future, we may look at amendments to the regulations to include other sectors. The first eight sectors that were named are addressed in this bill. The other ones are potential sectors that we could look at in the future.

The Chair: We are satisfied that appears to be the evidence we have heard — that eight sectors are covered by Bill C-14.

Senator Ringuette: Communications could be affected by this bill through future amendments to the regulations.

The Chair: Please proceed with the question. We have a number of other questioners.

M. Vinet : L'eau en bouteille est réglementée. Chaque bouteille d'eau fait l'objet d'un règlement à l'instar de tout produit conditionné. Ce sont les compteurs d'eau des ménages qui ne sont pas réglementés.

Le sénateur Ringuette : Passons à un autre point que je trouve très intéressant : l'industrie des télécommunications. Qu'est-ce que vous mesurez dans ce secteur et comment le faites-vous?

M. Vinet : Nous ne travaillons pas dans ce secteur. Afin de bien comprendre, il faut savoir que ces secteurs commerciaux...

Le sénateur Ringuette : C'est un des secteurs visé par le projet de loi.

M. Vinet : Le secteur des télécommunications ne figure pas parmi les huit secteurs.

M. Lake : Précisons qu'il y a huit secteurs visés par ce projet de loi où des fréquences d'inspection obligatoire s'appliqueront. Ces secteurs sont : le commerce du pétrole au détail, les activités pétrolières en aval ou le commerce de gros, les produits laitiers, le commerce des aliments au détail, la pêche, l'exploitation forestière, les céréales et les produits de grande culture et l'exploitation minière.

Le sénateur Ringuette : J'ai devant moi un document dont la source est Mesures Canada et qui porte sur les secteurs visés par le projet de loi C-14. Le treizième secteur visé par le projet de loi C-14 est le secteur de l'industrie des communications. Que vient faire Mesures Canada dans l'industrie des télécommunications?

M. Lake : Peut-être pourriez-vous remettre un exemplaire de ce document aux représentants.

Le sénateur Ringuette : La source indique « Mesures Canada ». Madame Roussy, peut-être avez-vous des observations.

Sonia Roussy, vice-présidente, Direction des services innovateurs, Mesures Canada, Industrie Canada : Je ne sais pas de quel document vous parlez. Il y a 39 secteurs.

Le sénateur Ringuette : Et les communications en est un.

Mme Roussy : Les 39 secteurs seraient visés par le mandat de Mesures Canada d'une façon ou d'une autre. Nous consultons ces divers secteurs de façon progressive. Le projet de loi porte sur les premiers huit secteurs auprès desquels nous avons fait des consultations et ce sont ceux mentionnés par M. Lake. Voilà les secteurs auxquels se limite initialement ce projet de loi. Dans l'avenir, nous pourrions songer à apporter des amendements au règlement pour y inclure d'autres secteurs. Les huit premiers secteurs visés par ce projet de loi sont ceux qui ont été nommés. Les autres sont des secteurs potentiels sur lesquels nous pourrions nous pencher ultérieurement.

Le président : Cela semble correspondre au témoignage que nous avons entendu — c'est-à-dire que le projet de loi C-14 vise huit secteurs.

Le sénateur Ringuette : Le secteur des communications pourrait être touché par ce projet de loi dans le cadre d'amendements futurs au règlement.

Le président : Veuillez poursuivre avec votre question. Il y a un certain nombre d'autres intervenants.

Senator Ringuette: Honourable senators will understand the major issue with regard to measurement and the telecommunications industry: The decision from the CRTC on Internet downloading. How would you measure in respect of the telecommunications industry?

Mr. Vinet: Again, we are not involved at all in measurement of the telecommunications industry. The weights and measures communities in other countries are not involved in telecommunications either. It is not regulated from a weights and measures standpoint. We are not involved at all.

Senator Ringuette: Did the CRTC not consult you in order to determine the accuracy of measurement in respect of the required gigabytes? No?

The Chair: Senator Hervieux-Payette has a supplementary.

Senator Hervieux-Payette: I used to be in that sector. Yes, there is a big factor, and we are not talking about millions of dollars but billions of dollars.

Your telephone bill is billed in 10-second increments. It used to be one-minute increments. You might recall when the competition started in Canada. They split it and it made a big difference for the heavy users of telephone communication, in particular long distance. Senator Ringuette talked about the Internet and I am talking about the telephone. If you are not talking about telecommunications, you should do so because this sector has to be regulated and has to be overseen and inspected. We are talking about major companies that transport, and the resellers who serve a certain sector in Canada and work on the main cable.

We cannot simply hope that you do it later if it is not done now because we are talking about as much money, if not more money, than in other industries.

The Chair: We are on the record on that. However, let us try to focus on the intent of Bill C-14.

Senator Massicotte: I have a comment based in the form of a question. I take note, Mr. Lake, that you explained to Senator Harb that the title is not negative or derogatory. However, in your testimony, you gave examples of why 6.5 per cent of consumers pay too much. You seemed to justify why the title is derogatory, and yet your opening comment was that it was not derogatory.

[Translation]

If I may, the Association québécoise des indépendants du pétrole has pointed out that, in Quebec, and certainly in other provinces, there are already regulations that exist to deal with this problem. It is the same objective. The concern is that these

Le sénateur Ringuette : Honorables sénateurs, vous allez comprendre la question importante ayant trait aux mesures et à l'industrie des télécommunications : la décision prise par le CRTC concernant le téléchargement sur Internet. Comment feriez-vous des mesures relativement à l'industrie des télécommunications?

M. Vinet : Encore une fois, nous n'avons rien à voir avec les mesures liées à l'industrie des télécommunications. Les administrations responsables des poids et mesures dans d'autres pays ne se préoccupent pas non plus des télécommunications. Ce secteur n'est pas réglementé du point de vue des poids et mesures. Nous n'avons aucune activité dans ce secteur.

Le sénateur Ringuette : Le CRTC ne vous a-t-il pas consulté afin de déterminer l'exactitude des mesures en ce qui a trait aux gigaoctets exigés? Non?

Le président : Le sénateur Hervieux-Payette a une question complémentaire.

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai travaillé dans ce secteur. Oui, il y a un facteur important, et nous ne parlons pas de millions mais bien de milliards de dollars.

Votre facture de téléphone est subdivisée en unités qui étaient autrefois des unités d'une minute. Vous vous souviendrez peut-être de la période où la concurrence a commencé au Canada. Ces unités ont été subdivisées et cela a fait une grande différence pour les grands utilisateurs des communications téléphoniques surtout pour les communications interurbaines. Le sénateur Ringuette a parlé d'Internet et moi je vous parle du téléphone. Si vous ne parlez pas des télécommunications, vous devriez le faire parce que ce secteur doit être réglementé et il faut en assurer le suivi et l'inspection. Il s'agit de très grandes entreprises qui assurent le transport ainsi que des revendeurs qui desservent un certain secteur au Canada et qui travaillent avec le câble principal.

Si vous n'agissez pas maintenant, nous ne pouvons pas simplement nous contenter d'espérer que vous allez le faire plus tard parce que l'enjeu pécuniaire ici est très important, peut-être même plus que dans d'autres industries.

Le président : Nous avons déjà annoncé ce que nous allions faire à cet égard. Toutefois, concentrons-nous sur l'objet du projet de loi C-14.

Le sénateur Massicotte : J'ai une observation qui prendra la forme d'une question. Monsieur Lake, dans les explications que vous avez données au sénateur Harb, vous avez affirmé que le titre n'est ni négatif ni désobligeant. Toutefois, dans votre témoignage, vous avez cité des exemples expliquant pourquoi 6,5 p. 100 des consommateurs paient beaucoup plus. Ces propos-là semblent justifier qu'on trouve le titre désobligeant, et en dépit de cela, vous avez affirmé qu'il ne l'est pas.

[Français]

Si je peux me permettre, l'Association québécoise des indépendants du pétrole nous fait remarquer qu'au Québec, et certainement dans d'autres provinces, il y a déjà des règlements en place pour gérer ce problème. C'est le même objectif. On a une

regulations may be duplicated, which will complicate the situation. Why is the federal government getting involved in something that is already regulated by the provinces?

Mr. Vinet: This matter was raised before the committee last summer. We then met with the representatives of the Association québécoise des indépendants du pétrole in Parliament. Mr. Bouchard, the M.P., had organized that meeting to clarify this matter. In Quebec, the Régie du bâtiment has a number of environmental requirements. One of its requirements is that calibration be done every two years. There is no criterion for or control over that.

So, after holding discussions with the Régie du bâtiment and with the association, our understanding is that everyone is satisfied and that there is no duplication. In fact, by doing what we are doing, Bill C-14 will be useful for the Régie du bâtiment, because inspections conducted under Bill C-14 would meet the requirements of the Régie du bâtiment in a way that ensures they are valid and conducted using certified standards and approved testing methods. As far as we are concerned, there is no duplication. The Régie du bâtiment focuses on the environment.

Senator Massicotte: Does the Association québécoise des indépendants du pétrole agree with you becoming involved?

Mr. Vinet: As I see it, yes. I do not wish to speak on their behalf. We met with them. We clarified this matter with the Régie du bâtiment. We are of the opinion that there is a consensus, that there is no duplication and that this will be good for everybody.

Senator Massicotte: I received a letter dated February 15 that expresses the same concern. In their opinion, there is needless duplication, and so forth. I accept your testimony, but there are people who are not convinced that this is the case.

[English]

Senator Marshall: Mr. Lake, the first part of the bill talks about electricity and gas. Every home has a hydro meter. How will electricity and gas be inspected? Will they be inspected on an annual basis? Could you clarify who will do the inspections? Currently, the utility companies do some or all of these inspections.

Mr. Vinet: Bill C-14 will not change the way in which hydro and gas meters are inspected and tested. Bill C-14 will introduce administrative monetary penalties and increase the fines applicable to electricity and gas meters. That is the extent of the impact of Bill C-14 on hydro and gas meters.

Hydro and gas meters are inspected at the meter shop before they are installed at a home. All meters are inspected to ensure that they meet stringent tolerances. They are inspected on a regular basis after they are installed to ensure that they remain accurate. It is the responsibility of the utilities to make sure that

crainte qu'il y ait une duplication de règlements, que cela va être compliqué. Pourquoi le fédéral s'embarque dans quelque chose déjà réglementée par les provinces?

M. Vinet : Cette question avait été soulevée au comité cet été. Puis on a rencontré les gens de l'Association québécoise des indépendants du pétrole au Parlement. Le député, M. Bouchard, avait organisé cette rencontre pour clarifier ce point. Au Québec, il y a une exigence de la Régie du bâtiment, qui exige plusieurs choses pour l'environnement pour des questions environnementales. L'une des clauses demande une calibration à tous les deux ans. Il n'y a aucun critère, aucun contrôle sur cela.

Donc, après avoir discuté avec la Régie du bâtiment et avec cet organisme, notre compréhension est que tout le monde est satisfait, qu'il n'y a pas de duplication. En fait, le projet de loi C-14, en faisant cela, va servir la Régie du bâtiment qui serait très intéressée parce que les inspections faites en vertu du projet de loi C-14 rencontreraient les exigences de la Régie du bâtiment et le feraient d'une façon qui permet que ces inspections soient valides, faites avec des étalons certifiés et des méthodes d'essai approuvées. En ce qui nous concerne, il n'y a pas de duplication. L'accent est sur l'environnement à la Régie du bâtiment.

Le sénateur Massicotte : L'Association québécoise des indépendants du pétrole est en accord avec votre intervention?

M. Vinet : En ce qui me concerne, oui. Je ne veux pas parler pour eux. Nous les avons rencontrés. Nous avons clarifié ce point avec la Régie du bâtiment. Nous sommes de l'opinion qu'il y a un consensus, qu'il n'y a pas de duplication et que cela va servir tout le monde.

Le sénateur Massicotte : J'ai reçu une lettre datée du 15 février, qui répète le même souci. Pour eux, il y a une duplication inutile, et cetera. J'accepte votre témoignage mais il y a des gens qui ne sont pas convaincus que c'est le cas.

[Traduction]

Le sénateur Marshall : Monsieur Lake, dans la première partie du projet de loi, il est question d'électricité et de gaz. Eh bien, chaque foyer dispose d'un compteur d'électricité. Comment s'y prendra-t-on pour faire l'inspection des compteurs d'hydroélectricité et de gaz? Est-ce qu'on le fera une fois par année? Pouvez-vous nous dire aussi qui sera chargé de le faire? À l'heure actuelle, ce sont les services publics qui effectuent ce travail, en tout ou en partie.

M. Vinet : Le projet de loi C-14 ne modifiera en rien la manière dont les compteurs d'électricité et de gaz sont inspectés et mis à l'essai. Il créera toutefois des sanctions administratives pécuniaires et augmentera les amendes concernant les compteurs de ce genre. C'est à cela que se résume l'incidence du projet de loi C-14 sur les compteurs d'électricité et de gaz.

Ces compteurs sont d'abord inspectés dans leur atelier avant d'être installés dans un foyer. On veille alors à ce qu'ils se conforment à des normes de tolérance très strictes. Une fois installés, ils font aussi l'objet d'inspections régulières afin qu'on sache que leurs relevés demeurent exacts. C'est aux services

their meters always perform within the legal tolerance specified in the Electricity and Gas Inspection Act.

Senator Marshall: What will the Measurement Canada inspectors do? Will you describe their function for the eight sectors under the bill?

Mr. Lake: There will be an oversight role for Measurement Canada inspectors. Measurement Canada will train and certify the authorized service providers and, in effect, inspect the authorized service providers' work to ensure that they are conducting operations in a proper manner. Obviously, it is very important to the functioning of the protocols under this new act. In addition, they will also go out and conduct inspections on their own at times when an authorized service provider, for example, cannot do it, for whatever reason.

Senator Marshall: Are these inspectors centrally located, or are there regional offices across Canada?

Mr. Lake: Are you talking about the Measurement Canada inspectors?

Senator Marshall: Yes.

Mr. Vinet: We have 15 offices across the country, and we have resident inspectors, so we are spread out across the country. As Mr. Lake said, the mandatory inspections will be conducted by authorized service providers who are also spread out throughout the country, and we expect there will be many more of them because the workload will increase very much with Bill C-14.

Senator Marshall: Some of the work will be subcontracted out. Did I understand that correctly? Is that the concept?

Mr. Vinet: Right now, the inspections of in-service devices like gas pumps and scales that are done in Canada are done by Measurement Canada, because there is no legal obligation for traders to have their devices inspected on a regular basis. Some devices can stay in service for 10 years without being inspected, or five years or six months if we do the monitoring. Right now, we do the monitoring but with very few inspectors. With Bill C-14, all the devices will be subjected to a mandatory inspection cycle, and these inspections will be conducted by these organizations. You have to keep in mind that the number of inspections annually for those eight sectors for onsite devices may go from 20,000 to 250,000. Obviously, it is a big increase in the number of inspections, and those will be conducted by them. Our inspectors will continue to perform inspections to monitor the marketplace and to investigate complaints, because we receive complaints on a regular basis. Our inspectors will continue to do inspections to investigate complaints and to monitor the marketplace.

publics qu'il incombe de veiller à ce que les relevés de leurs compteurs se conforment toujours aux tolérances autorisées dans la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz.

Le sénateur Marshall : Que feront les inspecteurs de Mesures Canada? Pouvez-vous décrire leurs fonctions dans le cadre des huit secteurs du commerce énumérés dans le projet de loi?

M. Lake : Les inspecteurs de Mesures Canada seront chargés de la surveillance. L'organisme formera et accréditera les fournisseurs de service autorisés et, ces inspecteurs examineront le travail effectué par ces fournisseurs afin de veiller à ce que les inspections s'effectuent de la manière appropriée. C'est manifestement essentiel au fonctionnement des protocoles prévus par cette nouvelle loi. De plus, les gens de Mesures Canada effectueront aussi des inspections eux-mêmes lorsqu'un fournisseur de service autorisé sera dans l'impossibilité de le faire, pour quelle que raison que ce soit.

Le sénateur Marshall : Est-ce que ces inspecteurs ont tous leurs bureaux dans un lieu central, ou y a-t-il des bureaux régionaux dans l'ensemble du Canada?

M. Lake : Parlez-vous ici des inspecteurs de Mesures Canada?

Le sénateur Marshall : Oui.

M. Vinet : Nous comptons 15 bureaux répartis dans l'ensemble du pays ainsi que des inspecteurs résidents, nous sommes donc présents dans toutes les régions du pays. Comme M. Lake l'a précisé, les inspections obligatoires seront effectuées par les fournisseurs de service autorisés, qui sont eux aussi disséminés dans l'ensemble du pays, et nous prévoyons d'abord qu'il y en aura beaucoup plus car le projet de loi C-14 entraînera un alourdissement considérable de la charge de travail.

Le sénateur Marshall : Une part du travail sera donnée en sous-traitance. Ai-je bien compris? Est-ce bien ce que vous visez?

M. Vinet : À l'heure actuelle, c'est Mesures Canada qui s'occupe des inspections d'appareils sur les lieux comme les pompes à essence et les appareils de mesure car les commerçants ne sont pas obligés par la loi de faire inspecter eux-mêmes leurs propres appareils sur une base régulière. Certains appareils sont utilisés pendant 10 ans sans faire l'objet d'une inspection, ou cinq ans ou six mois, si c'est nous qui nous occupons du suivi. À l'heure actuelle, c'est nous qui surveillons la situation mais nous ne disposons que de très peu d'inspecteurs. Une fois le projet de loi C-14 adopté, tous les appareils seront assujettis à un cycle d'inspections obligatoire, et les inspections seront effectuées par ces organisations. N'oubliez pas que par rapport à ces huit secteurs, le nombre d'inspections d'appareils sur les lieux passera peut-être de 20 000 à 250 000. Il s'agit certainement là d'une augmentation considérable du nombre d'inspections, et qui devront être effectuées par eux-mêmes. Évidemment, nos inspecteurs continueront à faire leur travail pour suivre la situation sur le marché et pour faire enquête sur des plaintes car nous en recevons régulièrement. Nos inspecteurs continueront donc de faire des inspections à la suite de plaintes et de suivre ce qui se passe sur le marché.

Mr. Lake: It is important to note that the legislation leverages the resources that Measurement Canada has and, effectively, creates a far more vigorous enforcement or monitoring of measurement accuracy. That is what is critical about this. It creates a business model for these authorized service providers, which will be small businesses. We will see across the country, where there is a need, that business will be created, and these authorized service providers will build their business around that need. Obviously, it will be important for them to ensure they are doing good work, because they will be tested by Measurement Canada, and they need to have that reputation.

It creates a benefit, as I mentioned in my opening remarks, for the retailers themselves. In the past, if there was a check done and the measurement device was seen to be inaccurate, they then needed to call someone else to come in and fix it, and then call Measurement Canada back to do another test to make sure it was certified. In this case, the authorized service provider can come out and do the test. If it is seen to be inaccurate, they can actually fix the measuring device right there, and it is one trip instead of several.

Senator Marshall: Are the eight sectors covered by this piece of legislation aware that this legislation is coming?

Mr. Lake: The consultations for this were very broad, starting in 2006, so yes, absolutely. The stakeholders were very engaged in the process and very hands on in the development of this plan.

The Chair: Colleagues, we have about 15 or minutes left, and I have four more senators on my list.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I will continue in the same vein as Senator Marshall. Which sector has a non-compliance rate that is higher than 10 per cent? Is there one sector in particular among the ten? If the petroleum sector is one of the most compliant, along with the food sector, then who are the culprits that must be chased down with your new inspection system?

Mr. Vinet: You must understand that there are variations within each sector. In a single sector, there are several types of devices with a number of methods or types of compliance, but I will spare you the details today.

In the retail gasoline sector, we have said that the compliance rate for gas pumps is 94 per cent, which is very high. For truck refuelers, the compliance rate is 80 per cent, which means that 20 per cent of truck refuelers are not within the tolerances.

For example, if we look at trucks carrying home heating oil, once again that is in the retail gasoline sector, but compliance rates are 60 per cent for those devices. However, in other

M. Lake : Il importe de noter ici que le projet de loi mobilise les ressources de Mesures Canada et crée un système beaucoup plus rigoureux en ce qui a trait à l'observation de la loi et la vérification de l'exactitude des mesures. C'est l'essentiel ici. Le projet de loi crée un modèle de gestion pour les fournisseurs de service autorisés, qui seront de petites entreprises. Nous veillerons à ce qu'on crée une entreprise dans les régions du pays où un besoin se fait sentir, et ces fournisseurs de service autorisés développeront leurs activités en fonction de ce besoin. Bien entendu, il faudra qu'ils se soucient de faire du bon travail car Mesures Canada le vérifiera et il sera donc très important de jouir d'une bonne réputation.

Ainsi que je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, ce système sera à l'avantage des détaillants eux-mêmes. Dans le passé, si la vérification d'un appareil de mesure révélait un fonctionnement insatisfaisant, alors l'entreprise devait demander à quelqu'un d'autre de venir le réparer puis appeler Mesures Canada pour effectuer une autre vérification de conformité. Dorénavant, le fournisseur de service autorisé pourra lui-même effectuer la vérification. Si l'appareil donne des résultats inexacts, l'entreprise pourra le réparer sur place, et tout cela nécessitera un seul déplacement plutôt que plusieurs.

Le sénateur Marshall : Est-ce que les huit secteurs couverts par ce projet de loi sont au courant de l'adoption prochaine du projet de loi?

M. Lake : Nous avons tenu de très vastes consultations sur le sujet, à partir de 2006, par conséquent, oui, tout à fait. D'ailleurs, les parties prenantes ont participé de façon intensive et de très près à l'élaboration de ce plan.

Le président : Chers collègues, il nous reste à peu près 15 minutes, et quatre autres sénateurs souhaitent prendre la parole.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je vais continuer dans la lignée des questions de sénateur Marshall. Quel est le secteur où l'on a un degré plus élevé que 10 p. 100 d'infractions? Est-ce qu'il y a un secteur en particulier dans les 10? Si le secteur du pétrole est l'un des plus performants avec celui de l'alimentation, quels sont les coupables qu'il faut aller chercher avec votre nouveau système d'inspection?

M. Vinet : Il faut comprendre qu'un secteur n'est pas uniforme. Dans un même secteur, il y a plusieurs types d'appareils avec plusieurs formes ou types de conformité dont je vous dispenserai aujourd'hui.

Dans le secteur du pétrole au détail, on a dit que pour les pompes à essence, c'est très élevé, 94 p. 100. Vous avez des ravitailleurs de transport par camion, le taux de conformité est de 80 p. 100, donc 20 p. 100 des ravitailleurs de camion ne mesurent pas à l'intérieur des tolérances.

Si on regarde des camions d'huile à chauffage, par exemple, pour la maison, encore là, c'est dans le secteur du pétrole au détail, mais les taux de conformité sont de 60 p. 100 pour ces

sectors — retail food and retail gasoline being the sectors with the highest compliance rates — we are looking at around 70 per cent compliance.

Senator Hervieux-Payette: The government will sign a contract with individuals in the private sector, who will in turn perform inspections of the private sector, and, if there are differences, as Mr. Lake mentioned, these new contractors will form their own small businesses and hire inspectors.

I would like to know about the process. How will it work? Who will authorize these people and certify future small inspection firms? Who will train them and how much will it cost? Once on-site, you mentioned between \$50 and \$200. Your inspectors, the people to whom you delegate your authority, show up, see a difference; they notice that the device is not working properly. Who will make the adjustments and do the certification? What is the process? If it is not working, someone has to repair it. It may be a mechanical problem, so why between \$50 and \$200? Between you and me, I am trying to figure out why it would cost \$50. Will your new inspector be charging per kilometre from his home? How will the inspection actually work on-site?

Mr. Vinet: I will begin by answering one part of your question. Currently, businesses or business people who have measuring devices call service companies to ensure that those devices are accurate. If they are not, the companies repair and calibrate the devices. That is done already.

In most cases, those companies will apply to us to be certified. Then there will be a process that I will ask Ms. Roussy to explain.

Those companies will conduct the inspections and charge inspection fees to perform the tests required by Measurement Canada. They must have the equipment necessary to do the tests to ensure that devices are in compliance. With regard to the process, I will ask Ms. Roussy to answer your question.

Ms. Roussy: There is a fairly detailed process that has existed for 15 years. We already have authorized service providers who perform some inspections for us. They do not do 300,000 inspections per year, more like 30,000. The process begins with an application to Measurement Canada. The company in question must be incorporated and the people who will be doing the inspections must take a course of about five days given by Measurement Canada. It costs them \$100 per person per day to participate in this course. Following the course, there is a theory examination that people must pass, and once they have done so, practical evaluations are done on-site.

We ensure that the individual really has the qualifications required to do the work that needs to be done. After that, the company must submit documents setting out the inspection procedures that it will be using. These procedures must be approved by Measurement Canada.

appareils. Cependant, dans d'autres secteurs, alimentation au détail et pétrole au détail, les secteurs où les taux de conformité sont le plus hauts, dans les autres secteurs, cela va jouer dans les 70 p. 100 de conformité.

Le sénateur Hervieux-Payette : Le gouvernement va signer un contrat avec des gens du secteur privé qui eux vont aller inspecter le secteur privé et s'il y a des différences, ces nouveaux entrepreneurs, comme M. Lake le mentionnait, eux vont avoir une petite entreprise et vont se doter d'inspecteurs.

Je veux savoir le processus, comment cela va fonctionner? Qui va autoriser ces gens et certifier les futures petites entreprises d'inspection? Qui va les former et combien cela va coûter pour la formation? Une fois sur le terrain, vous avez dit de 50 à 200 \$. Vos inspecteurs, ceux à qui vous avez délégué votre pouvoir, se présentent, voient une différence, l'appareil ne fonctionne pas bien. Qui va faire les ajustements et la certification? Quel est le processus? Si cela ne fonctionne pas, quelqu'un doit le réparer. Cela peut être un bris mécanique. Pourquoi entre 50 et 200 \$? Entre vous et moi, j'essaie de voir pourquoi cela coûterait 50 \$? Est-ce qu'on va charger le kilométrage à partir de la maison de votre nouvel inspecteur? Comment votre inspection va fonctionner sur le terrain?

M. Vinet : Je vais commencer à répondre à une partie de votre question. Les organismes présentement, un commerçant qui a un appareil de mesure, font appel à des compagnies de service pour assurer que leurs appareils sont précis. Sinon, ces compagnies vont réparer et calibrer l'appareil. Cela se fait déjà.

Dans la majorité des cas, ces organismes vont appliquer chez nous pour être reconnus. À ce moment, il y aura un processus que je vais demander à Mme Roussy d'expliquer.

Ces organismes vont faire l'inspection et charger les frais d'inspection pour faire les tests requis établis par Mesures Canada. Il faut avoir l'équipement nécessaire pour faire les tests pour s'assurer que l'appareil soit conforme. En ce qui a trait au processus, je vais demander à Mme Roussy de vous répondre.

Mme Roussy : Il y a un processus assez détaillé qui existe depuis 15 ans. On a déjà des fournisseurs de services autorisés qui font certaines inspections pour nous. Ils ne font pas 300 000 inspections par année, mais environ 30 000 par année. Le processus commence avec une application à Mesures Canada. La compagnie doit être incorporée et le personnel qui va faire les inspections doit passer un cours d'environ cinq jours à Mesures Canada. Cela leur coûte 100 \$ par personne, par jour, pour participer au cours. Après le cours, il y a un examen théorique qu'il doit réussir et, une fois réussi, il y a une évaluation pratique sur place.

On s'assure que la personne a vraiment les compétences pour faire le travail qu'il faut faire. Après cela, il faut que la compagnie documente les procédures d'inspection qu'elle va utiliser. Ces procédures doivent être acceptées par Mesures Canada.

The company must purchase the equipment necessary, and have it calibrated and certified by Measurement Canada. Once all that has been done, it is given the authorization to perform certain inspections in its area of expertise.

The company then begins to do inspections, and we monitor it at least once per year. If there are problems, we monitor the company more closely. Should the problems continue, the company's authorization may be suspended or revoked. To date, according to our monitoring, companies meet the standards in approximately 98 per cent of all cases. So there are very few non-compliance cases, but when they occur, we point it out and the problem is remedied very quickly. This is because, for the companies, being certified by Measurement Canada is very important. If their certification is suspended, they may have to shut down and would no longer be able to do inspections.

Senator Hervieux-Payette: How do they show up to do the inspections? You mention 250,000, but there are well over 250,000 service outlets in Canada. There must be over a million. Who decides where they will go? Who sends them? Are they the ones who decide or do you assign them to certain places?

Ms. Roussy: The retailer has to because, under the new legislation, inspections must be done yearly, or every second year, depending on the sector. They are also the ones responsible for calling the service provider. All the service providers and their areas of expertise are on our website. So they can use our site to find companies in their area at the best price. They then hire the service provider and pay for the inspection.

Senator Hervieux-Payette: Do you have a data bank that includes the 750,000 you will not be inspecting, if you are only inspecting 250,000?

You say you will be doing 250,000 inspections. But if one million companies have to be inspected, how do you find those that do not report? I can see how the process will apply to companies that comply, but what about the others? We are talking about very small cities. For example, in my area in the Eastern Townships, I am wondering how people will know whether it is time for them to hire a company.

And, as I mentioned, \$50 or \$200 are two different things. A small gas station with one pump in a village of 400 people is not the same as a big Petro Canada station with 12 pumps. I would like to understand the costs. Is the cost per pump, per set of scales? How will the cost structure be determined?

Ms. Roussy: Measurement Canada does not set a price. The market determines the price. That is why the price can vary from \$50 to \$200 per device. A gas station with only 4 pumps will pay four times \$50 and, for a station with 24 pumps, it is 24 times.

Il faut qu'elle achète l'équipement nécessaire, le fasse calibrer et certifier par Mesures Canada. Une fois ces étapes accomplies, on lui donne l'autorisation de faire certaines inspections dans son domaine d'application.

Elle commence alors à faire l'inspection, et de notre côté, on fait le suivi au minimum une fois par année. S'il y a des problèmes, on fera un suivi plus détaillé. Si les problèmes persistent, on peut suspendre ou révoquer la compagnie. Jusqu'à maintenant, selon notre suivi, ces compagnies rencontrent les normes dans environ 98 p. 100 de cas. Il y a donc très peu de cas où elles ne rencontrent pas les normes, mais quand cela arrive, on relève la non-conformité et le problème est corrigé très rapidement. Parce que pour cette compagnie, être reconnue par Mesures Canada, c'est très important. Si on suspend son accréditation, elle peut devoir fermer et ne pourra donc plus être appelée pour faire des inspections.

Le sénateur Hervieux-Payette : De quelle façon se présentent-elles pour l'inspection? Vous dites 250 000, mais il y a bien plus que 250 000 points de vente au Canada, il doit y en avoir plus d'un million. Qui va décider de l'endroit où elles vont aller? Qui les envoie? Est-ce que ce sont elles qui décident ou est-ce que les assignations viennent de vous?

Mme Roussy : C'est le détaillant parce que la nouvelle loi exige, maintenant, qu'un appareil soit inspecté à tous les ans ou deux ans selon le secteur. Et ce sont eux qui sont obligés d'appeler la compagnie fournisseur de services. Tous les fournisseurs de services et leur domaine sont sur notre site Internet. Ils vont donc consulter notre site pour voir quelles compagnies sont dans leur région et pour trouver le meilleur prix. Ce sont eux qui vont engager le fournisseur de services et qui vont payer pour le service d'inspection.

Le sénateur Hervieux-Payette : Avez-vous une banque de données des 750 000 que vous n'allez pas inspecter, si vous n'en inspectez que 250 000?

Vous dites que vous allez faire 250 000 inspections, mais s'il y a un million de compagnies à inspecter, ceux qui ne feraient pas les rapports, vous les trouvez comment? Ceux qui se conforment, je comprends que la procédure sera appliquée, mais les autres? On parle de toutes petites villes. Par exemple dans les Cantons-de-l'Est, ma région, je me demande comment les gens vont savoir qu'ils doivent maintenant engager une entreprise.

Et, comme je vous ai dit, 50 \$ et 200 \$, c'est différent. Si vous avez une petite station d'essence avec une seule pompe, dans un petit village de 400 personnes, c'est différent d'une grande station Petro-Canada, qui en a 12. J'aimerais avoir une idée des frais encourus. Est-ce que c'est par pompe, par balance? Comment la structure de coûts est-elle faite?

Mme Roussy : Mesures Canada n'exige pas un prix fixe. Le prix est selon le marché. C'est pourquoi les prix peuvent varier entre 50 \$ et 200 \$ par appareil. Une station-service qui n'a que quatre pompes va payer quatre fois 50 \$ et une autre qui en a 24, on multipliera par 24.

Senator Hervieux-Payette: Given that there are not very many service providers, are you not concerned about potential abuse?

Ms. Roussy: Since very few inspections can be undertaken by the service providers, there are already 353 approved technicians across the country. So it is not a monopoly. Retailers have a wide choice of service providers, so they can also look for the best price for any given service.

There are over 100 companies hiring over 350 approved technicians who can do inspections. Once the new legislation is passed, companies will become more interested in becoming service providers.

Senator Hervieux-Payette: These will not be small businesses, as Mr. Lake said earlier. They could become businesses employing 250 individuals.

Ms. Roussy: Currently, our largest company has 30 approved technicians. Most service providers are smaller companies employing two to five technicians.

The Chair: I am told that our second group of witnesses, the Association québécoise des indépendants du pétrole, are now ready. They unfortunately missed the comments of Mr. Lake and others. Given the time, with the permission of our Montreal witnesses, we will extend this part of the meeting by a few minutes.

Mr. Lake, can you stay another five to ten minutes to give the four remaining senators an opportunity to ask questions?

[English]

Senator Gerstein: Mr. Lake, I was interested by some comments that were made by several members of the committee with regard to the short title of the bill. In Toronto, if one is on University Avenue travelling south of College Street, there are four teaching hospitals within one block, two on each side of the street. All of them are affiliated with the University of Toronto, and all of them have world-renowned research centres. Yet, one of them has large banners hanging down the front of their facade saying “best medicine, best research.” Is that pejorative to the others? I do not think so. The *New York Times* is referred to as the best newspaper. Many retailers talk about offering the best service. As a matter of fact, I think there is a retail chain called Best Value. Is that a putdown to everybody else? Of course not. It is a standard.

The short title is “Fairness at the Pumps.” Does that not really reflect a standard, and do you not feel that the gas distributors should relish in the fact that they are being so pointed out? It is fairness at the pumps. It is a great assuredness, I suspect, to Canadians that they know this is how their government is

Le sénateur Hervieux-Payette : Comme il n’y a pas beaucoup de fournisseurs de services, vous n’avez aucune inquiétude quant à d’éventuels abus?

Mme Roussy : Comme très peu d’inspections peuvent être faites par les fournisseurs de services, on a déjà maintenant 353 techniciens reconnus à travers le pays. Ce n’est donc pas une question de monopole. Les détaillants ont beaucoup de choix quant aux différents fournisseurs de services et peuvent ainsi aller chercher le meilleur prix pour le service donné.

Il y a plus de 100 compagnies qui engagent plus de 350 techniciens reconnus pouvant faire l’inspection. Quand la nouvelle loi passera, les compagnies manifesteront plus d’intérêt à devenir des fournisseurs de services.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ce ne seront pas toutes des petites entreprises, comme M. Lake le disait plus tôt. Cela pourrait devenir des entreprises qui emploient 250 personnes.

Mme Roussy : La plus grande compagnie que nous avons, en ce moment, a 30 techniciens reconnus. La plupart des fournisseurs de services, qui sont de plus petites compagnies, emploient deux à cinq techniciens.

Le président : On m’avise que le deuxième groupe de témoins, l’Association québécoise des indépendants du pétrole, sont maintenant en mesure de témoigner. Ils ont donc malheureusement manqué les commentaires de M. Lake et des autres. Mais étant donné l’heure, avec la permission de nos témoins de Montréal, nous allons prolonger cette période de quelques minutes.

Monsieur Lake, est-ce que vous pouvez rester cinq à 10 minutes de plus afin que les quatre sénateurs qui restent puissent avoir la chance de poser une question?

[Traduction]

Le sénateur Gerstein : Monsieur Lake, certaines remarques faites par quelques membres du comité au sujet du titre abrégé du projet de loi ont retenu mon attention. À Toronto, si on déambule dans University Avenue au sud de la rue College, on remarque quatre hôpitaux d’enseignement situés en un seul pâté de maison, deux de chaque côté de la rue. Tous ces hôpitaux sont affiliés à l’Université de Toronto et comptent des centres de recherche réputés dans le monde entier. Or, un seul d’entre eux arbore de larges bannières en façade où on peut lire « La meilleure médecine, la meilleure recherche ». Or, est-ce que cela fait de l’ombre aux autres? Je ne le pense pas. On dit du *New York Times* que c’est le meilleur journal. Bon nombre de détaillants affirment offrir le meilleur service. En fait, je pense qu’il existe même une chaîne qui porte le nom de Best Value. Est-ce que cela signifie qu’on méprise tous les autres? Bien sûr que non. On énonce plutôt une norme de service.

Le titre abrégé du projet de loi est « l’Équité à la pompe ». Est-ce que cela ne reflète pas non plus une norme, et ne pensez-vous pas que les distributeurs de gaz doivent se réjouir du fait qu’on souligne à ce point leur rôle? Il est question d’équité à la pompe. Il me semble que cela est de nature à rassurer les Canadiens

protecting them by the high standards that they are maintaining for distribution of fuel oil or other items. Would you agree with that?

Mr. Lake: I could not agree with you more.

The Chair: Thank you for putting such a succinct question. That is very helpful.

Senator Massicotte: There was a question there?

The Chair: I had to listen to the very last moment.

Senator Kochhar: I am intrigued about how you came on the name. The naming of anything is always intriguing. I also wonder why my daughter named my grandchildren as she did. You cover eight sectors. Why could you not come up with a name like Fairness of Measuring Devices, which covers everything? I have nothing against measurement or fairness at the pump, and I am quite satisfied with the names of my grandchildren, but could you explain why and how you really arrived at this name?

Mr. Lake: I personally did not arrive at this name. I like the name. I think that it articulates well and gives a good example of what we are trying to accomplish with the legislation.

When Canadians look at it and see the name and hear that it applies to eight sectors, they will translate the benefits within the gas retail sector to the other eight sectors as well to see that there is fairness throughout. It is probably a flaw in our system that sometimes our names tend to be too legalistic, and make it difficult to understand exactly what a bill is trying to accomplish. With this one, it is clear what the bill is accomplishing. It takes a quick explanation, the title, and then an explanation of the eight sectors so the people can get their head around what it is that it is accomplishing.

Senator Kochhar: I will buy your argument, but I am really not satisfied with it. You have eight sectors. In my view, the biggest fraud would be in the weigh scales in the small grocery stores. Do you have any provisions to have surprise inspections in some of these stores to ensure that their scales have not been altered to be fraudulent to the customers? It would bring a lot of disadvantage to the customers if those scales, a couple of ounces on a pound, have been altered in the favour of small stores. Do you ever do any surprise inspections, or is that beyond your realm?

Mr. Lake: The officials may want to comment on that as well. The whole point of the legislation is to ensure that the inspection is happening at regular frequencies and to ensure that the devices are accurate, because of exactly the problem you mentioned. As well, part of the process is to have a system of, as you say, surprise inspections to ensure that people are following the rules, not only to ensure that the retailers themselves are properly tuning their measurement equipment, but also to ensure that the authorized service providers are doing the job they are supposed to be doing.

puisqu'ils savent que leur gouvernement les protège ainsi en maintenant des normes élevées de distribution du mazout ou d'autres produits. Êtes-vous d'accord?

M. Lake : Tout à fait.

Le président : Merci d'avoir posé une question aussi succincte. C'est très utile.

Le sénateur Massicotte : Il y avait une question là-dedans?

Le président : Il a fallu que j'écoute jusqu'au dernier mot.

Le sénateur Kochhar : Je suis assez intrigué par la manière dont vous avez choisi le titre abrégé. Ce genre de chose est toujours assez intrigant. Je me demande aussi d'ailleurs pourquoi ma fille a donné à mes petits enfants les noms qu'elle a choisis. Le projet de loi couvre huit secteurs. Pourquoi ne pouviez-vous pas penser à un titre comme l'équité des appareils de mesure, qui couvrirait tout? Je n'ai rien contre les mesures ni contre l'équité à la pompe et je suis très satisfait du choix des noms de mes petits enfants, mais pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous êtes arrivé à ce titre précis et comment vous y êtes arrivé?

M. Lake : Ce n'est pas moi qui ai choisi ce nom. Il me plaît pourtant. À mon avis, il est agréable à prononcer et illustre bien ce que nous cherchons à réaliser au moyen du projet de loi.

Lorsque les Canadiens le lisent et se rendent compte qu'il s'applique à huit secteurs, ils verront que les avantages se répercuteront au sein du secteur gazier et aux huit autres, ce qui est un facteur d'équité. Nos lois portent parfois des titres trop legalistes et ne facilitent pas la tâche aux citoyens lorsqu'ils cherchent à comprendre de quoi il est question. Grâce à celui-ci, on a une idée claire de l'objet du projet de loi. On a besoin d'une brève explication, du titre puis d'une explication des huit secteurs visés pour que les gens aient une idée de ce que réalisera le projet de loi.

Le sénateur Kochhar : J'accepte votre argument, mais il ne me satisfait pas vraiment. Huit secteurs sont visés ici. À mon avis, les fraudes les plus graves doivent se produire dans les petites épiceries à cause de leur bascule de pesage. Est-ce que certaines des dispositions du projet de loi permettent qu'on effectue des inspections par surprise dans certains de ces magasins pour veiller à ce que les balances n'aient pas été modifiées de manière à tromper la clientèle? Cela défavoriserait beaucoup les clients si, par exemple, on ajoutait quelques onces à chaque livre au profit du magasin. Est-ce qu'il vous arrive d'effectuer des inspections par surprise, ou est-ce que cela n'est pas de votre ressort?

M. Lake : Les hauts fonctionnaires voudront peut-être prendre la parole à ce sujet-là après moi. L'objet essentiel du projet de loi est de veiller à ce que les inspections s'effectuent à des intervalles réguliers afin que le fonctionnement des appareils de mesure soit exact, précisément pour éviter les problèmes que vous venez de soulever. De plus, l'une des solutions que nous envisageons est d'obtenir, comme vous les appelez, des inspections par surprise qui veilleront à ce que les gens se conforment aux règles, pas seulement les détaillants qui disposent de matériel de pesage ou de mesure mais aussi les fournisseurs de services autorisés afin qu'on sache qui font le travail qu'il leur est confié.

In regard to the name, I do not want to dwell on it too much, but I would say that if the name is the biggest problem we have with this legislation, then it is pretty good legislation.

Senator Kochhar: Nobody is arguing about that part of it, but I still have not heard whether you have surprise inspections or you do not.

Mr. Lake: Yes.

Mr. Vinet: Definitely. We will keep inspectors to monitor the marketplace, to go out there and do surprise inspections to see if everything is working well, and also to educate traders about the requirements to have their devices inspected, as Senator Hervieux-Payette mentioned before. Our inspectors will be in the field to do that important function.

Senator Hervieux-Payette: They inspect the inspector.

Mr. Lake: Well, they inspect the inspector, but I think Mr. Vinet is saying, too, that part of the process is trader education and ensuring that the retailers are aware of what the rules are.

Senator Kochhar: I know the retailers are aware they have to be fair, but there are retailers who are not fair, and how do you catch them?

Mr. Vinet: It will be the job of Measurement Canada inspectors to be there. There are provisions for AMPs, administrative monetary penalties, and increased fines. For the small minority of traders who are not doing things as they should be, we will be able to take enforcement action and play a watchdog function.

Senator Moore: Thank you for being here. I have one point with regard to the short title. To me, it implies that the current situation is that there is unfairness at the pump. I think it is a smear on the existing condition. We have heard that it is probably the industry with the highest compliance. Who came up with that name?

Mr. Lake: The minister would have come up with the name, I guess, or the minister's office. In terms of the point that you are trying to make, when we introduce legislation, we are obviously introducing legislation to change something, whatever the given circumstance is.

Senator Moore: I understand that.

Mr. Lake: In this case, we are trying to bring more fairness to measurement.

Senator Moore: You are not saying that. You are nailing one industry, one of the eight, and I think that is absolutely unfair. It might be cute, and it might be good politics and all that stuff, but it is not accurate and it is not right. I have some friends who are dealers, and I do not think they would like that, not at all. I think

Pour ce qui est du titre abrégé, je ne veux pas en discuter longuement, mais si le seul reproche que vous avez à faire à ce projet de loi porte sur le titre abrégé, alors c'est un assez bon projet.

Le sénateur Kochhar : Personne ne conteste cela, mais vous ne m'avez pas encore dit si vous tenez des inspections par surprise ou non.

M. Lake : Oui.

M. Vinet : Tout à fait. Nos inspecteurs seront chargés de suivre la situation sur le marché, de se rendre sur les lieux et d'effectuer des inspections par surprise afin qu'on sache que tout fonctionne bien et aussi afin d'éduquer les commerçants au sujet des raisons justifiant les inspections, comme l'a déjà mentionné le sénateur Hervieux-Payette. Nos inspecteurs assumeront donc cette importante fonction sur le terrain.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ils vont inspecter le travail de l'inspecteur.

M. Lake : Eh bien, ils inspectent le travail de l'inspecteur, mais, à mon avis, ce que M. Vinet s'efforce de dire, c'est aussi que parmi nos activités, il y a l'éducation des commerçants et des détaillants afin qu'ils connaissent les règles.

Le sénateur Kochhar : Je sais bien que les détaillants savent qu'ils doivent être justes, mais il en existe qui ne le sont pas, alors comment fait-on pour les pincer?

M. Vinet : Il faudra que les inspecteurs de Mesures Canada soient sur place. Des dispositions prévoient aussi l'imposition de sanctions administratives pécuniaires et d'amendes plus élevées. Dans le cas des quelques commerçants qui ne se conforment pas à ce qui est exigé d'eux, nous serons en mesure d'imposer des sanctions et de jouer le rôle d'un chien de garde.

Le sénateur Moore : Je vous remercie de votre présence parmi nous. J'ai une remarque à faire au sujet du titre abrégé. À mes yeux, il sous-entend qu'à l'heure actuelle, la situation à la pompe est inéquitable. Il me paraît éclabousser la situation actuelle. Or, nous avons entendu dire que cette industrie est probablement celle qui se conforme le mieux à ce qui est exigé d'elle. Qui a trouvé ce titre?

M. Lake : C'est sans doute le ministre qui a trouvé ce titre, ou quelqu'un du bureau du ministre. Pour revenir à votre argument, vous savez, lorsque nous présentons un projet de loi, c'est manifestement dans l'intention de modifier quelque chose selon les circonstances.

Le sénateur Moore : Oui, certainement.

M. Lake : En l'occurrence, nous essayons de créer davantage d'équité dans la façon dont les choses sont mesurées.

Le sénateur Moore : Ce n'est pas ce que vous êtes en train d'affirmer. Vous vous en prenez à une industrie, à une des huit et ça me paraît tout à fait injuste. C'est peut-être malin de votre part et ça vous est peut-être utile sur le plan politique et tout le reste, mais ce n'est pas vrai et ce n'est pas juste. Certains de mes amis

it is wrong. I really do. I think it is absolutely un-Canadian. It is not the right thing to do.

I want to ask a question about these inspectors, the authorized service providers. You say you have 353 right now?

Ms. Roussy: There are 102 companies, and they employ 353 recognized technicians.

Senator Moore: How many will you have, Mr. Vinet, if this bill passes? How many do you forecast employing or having contract arrangements with?

Mr. Vinet: We cannot give the number because it would depend how they structure their companies. You could have one company hiring four people to do the work. Right now, some of the recognized companies do not do inspections full time, as Ms. Roussy mentioned. Right now, the only inspection they can do is the initial inspection. The number could be doubled or tripled.

Senator Moore: You are asking for authority to add, so you must have some idea how many you need. Do you need double or 10 more? You must have some idea. If not, I do not think we should be handling this. I would like to know what the cost will be to the taxpayer.

Mr. Vinet: The number of inspections conducted by authorized service providers today is around 40,000 device inspections per year. It will go to roughly 300,000 per year. That is a big increase.

Senator Moore: My final point is what Senator Kochhar was asking. Will you be doing random inspections of the authorized service providers in addition to what you do currently?

Mr. Vinet: Absolutely.

Senator Mockler: To follow up, Fairness at the Pump is a good title. We can agree to disagree.

I think this is long overdue. As was mentioned by other senators, we can add to those sectors. There is one common denominator that would I like more about, following from Senator Marshall's question, Mr. Lake. Could you add something about your consultation process, please, and be more specific?

Mr. Lake: It was a broad consultation with stakeholders from a variety of different areas. Again, it started in 2006. A legislative review of the Weights and Measures Act and the Electricity and Gas Inspection Act was announced in the 2006-07 Industry Canada report on plans and priorities. That was where the consultation began. There was a broad consultation, and

sont des commerçants et je ne pense pas qu'ils seraient d'accord avec cela, pas du tout. C'est une erreur, je le pense vraiment. C'est même tout à fait anticanadien. Ce n'est pas du tout ce qu'il faut faire.

J'aimerais maintenant poser une question au sujet des inspecteurs, des fournisseurs de services autorisés. Vous avez affirmé en avoir 353 maintenant, c'est bien cela?

Mme Roussy : Il y a 102 entreprises, qui emploient 353 techniciens accrédités.

Le sénateur Moore : Si le projet de loi est adopté, monsieur Vinet, combien en compterez-vous? Combien prévoyez-vous en employer ou en recruter à contrat?

M. Vinet : Nous ne sommes pas en mesure de vous fournir de chiffres car cela dépend de la façon dont les entreprises sont conçues. Dans une compagnie, par exemple, on peut faire appel à quatre personnes pour effectuer ce travail. À l'heure actuelle, certaines des entreprises autorisées n'effectuent pas d'inspections en permanence, comme Mme Roussy a mentionné. L'inspection initiale est la seule qu'elles peuvent effectuer pour le moment. Le nombre de ces inspections pourrait cependant doubler ou tripler.

Le sénateur Moore : Vous réclamez du gouvernement l'autorité nécessaire pour ajouter des effectifs, alors vous devez avoir une idée du nombre dont vous avez besoin. Faut-il que vous doubliez leur nombre ou qu'il y en ait dix de plus? Vous devez en avoir une idée. Sinon, à mon avis, nous ne devrions pas nous occuper de la question. J'aimerais aussi savoir combien cela coûtera aux contribuables.

M. Vinet : À l'heure actuelle, les fournisseurs de services autorisés effectuent quelque 40 000 inspections d'appareils par année. Ce nombre passera à quelque 300 000 par année. C'est une augmentation considérable.

Le sénateur Moore : En dernier lieu, je reviens à ce que demandait le sénateur Kochhar. Allez-vous effectuer des inspections par surprise des fournisseurs de services autorisés en plus de celles que vous faites à l'heure actuelle?

M. Vinet : Tout à fait.

Le sénateur Mockler : Pour revenir à l'un des sujets, l'équité à la pompe est un bon titre abrégé. Nous sommes capables d'accepter nos désaccords là-dessus.

Ce projet de loi se fait attendre depuis longtemps. Ainsi que l'ont dit d'autres sénateurs, nous pourrions ajouter d'autres secteurs à ceux déjà inscrits dans le projet de loi. Cela dit, j'aimerais en savoir davantage au sujet d'un dénominateur commun, à la suite de la question posée par le sénateur Marshall, monsieur Lake. Pouvez-vous nous en dire un peu plus au sujet de votre processus de consultation et être un peu plus précis?

M. Lake : Il s'est agi d'une vaste consultation, tenue auprès de parties prenantes de divers horizons. Encore une fois, elle a démarré en 2006. Dans le rapport sur les plans et priorités d'Industrie Canada de 2006-2007, on annonçait déjà un examen législatif de la Loi sur les poids et mesures et de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. C'est alors que les

stakeholders played a significant role in what has come out as the end result, or this legislation. I do not know if the officials want to add anything more to that.

Ms. Roussy: I could add that when we do our consultations, we refer to them as trade sector review consultations. We involve all sides of the transaction. We involve the vulnerable parties, consumer groups, or vulnerable parties to the transactions, the ones who cannot control the device, who are really at the mercy of the person who owns the device. We involve industry who owns the device. We involve other government departments who might have an interest, because there are royalties or so on that might be dependent on that device. All the stakeholders are involved in those consultations, and they are very broad.

We do consultations. If we cannot easily come to a consensus in terms of what that sector wants, we hold consensus meetings where everyone is present at the table and is able to argue their points. We are seeking consensus from all the players.

The Chair: Colleagues, that exhausts our list of questioners. I am sure there are other questions, but we are 10 minutes over time and I have to call a halt at this point. I thank Mr. Lake sincerely for his presence, along with the officials. We have had a good discussion.

We will now turn to our second group of witnesses.

[*Translation*]

First, to the Association québécoise des indépendants du pétrole, welcome, thank you for your patience, and our apologies for the delay. We have with us Mr. Serge Harnois, Chairman of the Board, Mr. René Blouin, Senior Advisor, and Sonia Marcotte, Chief Executive Officer. Welcome.

With your permission, I think that we have a new witness who has arrived at the last minute, but we would like to welcome him. It is John Nunziata, a well-known former parliamentarian.

[*English*]

Mr. Nunziata is sitting with the officials from the department and will be given an opportunity to intervene shortly. Mr. Nunziata, just for the record, could you tell us who you are representing?

John Nunziata, Acting President, Canadian Independent Petroleum Marketers Association: I am representing the Canadian Independent Petroleum Marketers Association, CIPMA. I am legal counsel to the association, and also acting president and CEO, chief executive officer.

consultations ont commencé. Elles ont été vastes et les intervenants y ont joué un rôle important pour aboutir au résultat obtenu, c'est-à-dire au projet de loi. J'ignore si les hauts fonctionnaires souhaitent ajouter quelque chose à ce propos.

Mme Roussy : Je pourrais rajouter que lorsque nous faisons nos consultations, que nous appelons consultations d'examen du secteur du commerce, nous invitons toutes les parties à participer. C'est-à-dire les parties vulnérables, les groupes de consommateurs, ou les parties vulnérables aux transactions, soit ceux qui ne peuvent pas contrôler l'appareil de mesure et qui se retrouvent réellement à la merci des propriétaires de ces appareils. Nous faisons participer l'industrie qui est propriétaire des appareils de mesure. Nous sollicitons également la participation d'autres ministères gouvernementaux qui pourraient avoir un intérêt en la chose parce que des redevances pourraient dépendre de ces appareils. Tous les intervenants participent aux consultations qui sont très larges.

Nous faisons des consultations. Si nous ne pouvons pas facilement arriver à un consensus sur ce que souhaite le secteur, nous organisons alors des réunions de discussion où tous les intervenants se rencontrent et peuvent faire valoir leur point de vue afin de pouvoir atteindre un consensus.

Le président : Chers collègues, voilà qui met fin à notre liste d'intervenants. Je suis certain que vous avez d'autres questions à poser, mais nous avons dépassé notre temps de 10 minutes et je dois maintenant mettre un terme aux questions. Je remercie sincèrement M. Lake d'être venu, ainsi que les représentants. Nous avons eu une bonne discussion.

Nous allons maintenant passer à notre deuxième groupe de témoins.

[*Français*]

En premier lieu, l'Association québécoise des indépendants du pétrole, bienvenue à vous trois, merci de votre patience, on s'excuse du délai. Nous avons M. Serge Harnois, président du conseil d'administration, M. René Blouin, conseiller principal, et Sonia Marcotte, présidente-directrice générale. Bienvenue à vous trois.

Je pense qu'avec votre permission, nous avons un nouveau témoin qui arrive à la dernière minute, mais à qui nous souhaitons la bienvenue, c'est un ancien parlementaire bien connu, M. John Nunziata.

[*Traduction*]

M. Nunziata est assis avec les représentants du ministère et aura la chance d'intervenir sous peu. Monsieur Nunziata, aux fins du procès-verbal, pourriez-vous nous dire qui vous représentez?

John Nunziata, président intérimaire, Canadian Independent Petroleum Marketers Association : Je représente la Canadian Independent Petroleum Marketers Association, ou CIPMA. Je suis le conseiller juridique de l'association ainsi que son président intérimaire et son président-directeur général.

[Translation]

Sonia Marcotte, Chief Executive Officer, Association québécoise des indépendants du pétrole: Mr. Chair, thank you for inviting us to take part in this debate. We are appearing on behalf of the members of the Association québécoise des indépendants du pétrole. Our members are involved in importing and distributing fuel and in retailing heating oil and lubricants. Retail sales of Quebec petroleum companies total over \$1 billion a year.

We have noted the concerns of parliamentarians regarding the accuracy of measurement devices. AQIP considers it quite legitimate and desirable that consumers should receive the quantities —

The Chair: Could you speak a little more slowly, please?

Ms. Marcotte: AQIP is therefore not opposed to the types of provisions outlined in Bill C-14; however, it is hard for us to understand why it was given the short title “Fairness at the Pumps Act.” To begin with, the bill is not aimed at any particular sector, but rather at a wide range of sectors where weights and measures are used.

Nowhere in the 30 pages of the bill is there any reference to the petroleum sector, which is clearly not specifically targeted by this comprehensive bill. How can we justify this short title that does not reflect the content of the legislation? Why do we imply that the amount of fuel dispensed by pumps right now is unfair, especially when there is no basis for an assumption like that?

In fact, Measurement Canada has published an analysis showing that, of the nearly 70 sectors studied, the retail gasoline sector had one of the best compliance rates. At 91.11 per cent, this sector is only slightly behind the honey and rubber industries and considerably higher than the retail food and retail electricity sectors.

Serge Harnois, Chairman of the Board, Association québécoise des indépendants du pétrole: We find this short title particularly surprising because Quebec has regulations that require gasoline retailers to ensure that all fuel dispensers equipped with a meter and connected to an underground tank be calibrated at least once every two years. This requirement is laid out in section 141 of the Safety Code under Quebec’s Building Act.

In order to avoid increasing the administrative burden, we would call on the federal government to prevent regulatory duplication, since the provincial government is already carrying out this responsibility. Indeed, our experience has shown that, when specialists calibrate the gas pumps at our stations, they are more likely to give a little extra to consumers than to short-change them. Once the pumps have been calibrated, they are sealed so

[Français]

Sonia Marcotte, présidente-directrice générale, Association québécoise des indépendants du pétrole : Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir invités à participer au débat, nous le faisons au nom des membres de l’Association québécoise des indépendants du pétrole. Leur champ d’activité est lié à l’importation, la distribution de carburant et la vente au détail de mazout de chauffage et de lubrifiant. Les ventes au détail des entreprises pétrolières québécoises totalisent annuellement plus d’un milliard de dollars.

Nous prenons acte des préoccupations des parlementaires relatives à la justesse des appareils de mesure. L’AQIP estime qu’il est tout fait normal et souhaitable que les consommateurs reçoivent des quantités...

Le président : Pouvez-vous parler un peu plus lentement s’il vous plaît?

Mme Marcotte : En conséquence, l’AQIP n’est pas opposée à l’application des dispositions de la nature de celles que l’on retrouve au projet de loi C-14; toutefois, nous nous expliquons difficilement ce qui a pu inspirer le titre abrégé du projet de loi intitulé : « Loi sur l’équité à la pompe ». D’abord, le projet de loi ne vise nullement un secteur en particulier, mais plutôt un très large domaine qui encadre plusieurs secteurs touchés par les poids et mesures.

Ainsi, nulle part dans les 30 pages de texte juridique de ce projet de loi, peut-on trouver quelque allusion au secteur pétrolier, qui n’est évidemment pas spécifiquement visé par ce projet de loi de portée générale. Comment justifier un titre abrégé qui ne correspond pas au contenu de la loi? Pourquoi laisser entendre qu’il y aurait actuellement de l’inéquité relative à la quantité de carburant mesurée par les pompes alors qu’en plus, cette affirmation est sans fondement?

À cet égard, Mesures Canada a d’ailleurs publié une analyse qui démontre que, sur près de 70 secteurs étudiés, celui de la vente d’essence au détail présente l’un des meilleurs taux de conformité. Ce taux se situe à 91,11 p. 100, légèrement devancé par les industries du miel et du caoutchouc, notamment supérieur à celui de la vente au détail d’aliment et d’électricité.

Serge Harnois, président du conseil d’administration, Association québécoise des indépendants du pétrole : Nous sommes d’autant plus étonnés de ce titre abrégé parce qu’il existe au Québec une réglementation qui oblige les détaillants d’essence à s’assurer que tout distributeur de carburant relié à un réservoir souterrain et muni d’un compteur soit calibré au moins une fois à tous les deux ans. Cette obligation est spécifiée à l’article 141 du Code de sécurité relatif à la Loi sur le bâtiment du Québec.

À cet égard, afin d’éviter un alourdissement administratif, nous insistons pour que le gouvernement fédéral évite le dédoublement réglementaire lorsque le gouvernement provincial s’acquitte déjà de ce type de responsabilité. En fait, notre expérience nous apprend plutôt que lorsque les spécialistes viennent calibrer les pompes de nos postes d’essence, ils procèdent autant à une calibration qui donne un léger surplus donné au consommateur

that no one can modify what has been done. Moreover, mechanical pumps are gradually giving way to electronic pumps, which are well-known for being accurate.

René Blouin, Senior Advisor, Association québécoise des indépendants du pétrole: As we have already said, we find it difficult to understand why the government has decided to give this bill a title that implies unfairness at the pump.

In order to correct this unfairness to the gas retailer, we propose that section 1, the short title of the act, which reads the Fairness at the Pumps Act, be amended and become the Fairness in Weights and Measures Act. Our proposal is in line with the substance of the bill and contains no unfair attack against any commercial sector in particular.

Ms. Marcotte: In summary, we invite legislators not to increase the burden of regulation when a province is already doing a good job of ensuring that fuel distributors give consumers value for money. Finally, we insist on the need to change the tone of the unfair content in this inappropriate short title, which blames fuel retailers for no reason. An affront of this nature has no place in a rigorous and credible legislative process.

The Chair: Thank you, Montreal. We will now give the floor to Mr. Nunziata for a short comment.

[English]

Mr. Nunziata: I appreciate the opportunity to make a brief submission this morning. As I indicated, I represent the Canadian Independent Petroleum Marketers Association, a trade association representing the larger independent fuel marketers across Canada. In the Ottawa area, you see MacEwen, Canadian Tire and Pioneer Fuel; in Atlantic Canada, Wilsons Fuel; and Parkland Fuels in Western Canada. We support, in principle, Bill C-14. Independent fuel marketers encourage mandatory inspection cycles of measurement devices as a means of increasing consumer confidence in our sector, and across the 40 sectors covered by this proposed legislation. While we agree in principle with the bill, we very much regret that the government has chosen to politicize what is intended to work in favour of consumers and retailers. Across Canada today, 72 per cent of the almost 13,000 gasoline stations are run by independents and individuals. They are privately owned and, even though you might see the banner of a large oil company, they are small businesses.

Senator Moore referred to it as a smear, and we agree. Our colleagues in Quebec agree. It is slanderous. It is clearly an attempt not to bolster or support the sector, but to play into the consumer concern about the grudge purchase they have to make almost on a weekly basis. None of us like to purchase gasoline, but we have to do it. We, as independent petroleum marketers,

qu'un léger manque à gagner. Au terme de cette opération de calibration, les pompes sont scellées afin que personne ne puisse modifier le travail des spécialistes. Au surplus, il ne faut pas oublier que graduellement, les pompes mécaniques ont fait place à des pompes électroniques dont la précision est reconnue.

René Blouin, conseiller principal, Association québécoise des indépendants du pétrole: Comme nous le précisions précédemment, nous avons de la difficulté à saisir ce qui motive le législateur à coiffer le projet de loi d'un titre qui laisse entendre qu'il y aurait de l'iniquité à la pompe.

Pour corriger cette injustice préjudiciable au détaillant d'essence, nous proposons que l'article 1, le titre abrégé à ce projet de loi qui se lit Loi sur l'équité à la pompe, soit modifié et devienne Loi sur l'équité des poids et mesures. Notre proposition est conforme au contenu du projet de loi et ne contient aucune attaque injustifiée contre un secteur commercial en particulier.

Mme Marcotte : En résumé, nous invitons les législateurs à ne pas alourdir la réglementation lorsqu'une province s'acquitte déjà de la responsabilité de veiller à ce que les distributeurs de carburant permettent aux consommateurs d'en avoir pour leur argent. Enfin, nous insistons sur la nécessité de modifier la teneur de propos injustes qui se dégagent d'un titre abrégé inadéquat, qui blâme sans raison les détaillants d'essence. Pareil accroc n'a pas sa place dans un processus législatif rigoureux et crédible.

Le président : Merci à Montréal. Nous allons passer la parole à M. Nunziata pour une courte intervention.

[Traduction]

M. Nunziata : Je suis heureux d'avoir la possibilité de présenter un bref exposé ce matin. Comme je l'ai indiqué, je représente la Canadian Independent Petroleum Marketers Association, une association commerciale qui représente les plus grands négociants en carburant indépendants du pays. Dans la région d'Ottawa, il y a MacEwen, Canadian Tire et Pioneer Fuel; dans le Canada atlantique, il y a Wilsons Fuel; et Parkland Fuels, dans l'Ouest du Canada. Nous soutenons, en principe, le projet de loi C-14. Les négociants en carburant indépendants sont en faveur de la tenue de cycles d'inspections obligatoires des appareils de mesure comme une façon permettant d'accroître la confiance des consommateurs dans notre secteur et dans l'ensemble des 40 secteurs visés par la mesure législative proposée. Même si nous sommes d'accord en principe avec le projet de loi, nous regrettons beaucoup que le gouvernement ait choisi de politiser ce qui vise à oeuvrer en faveur des consommateurs et des détaillants. D'un bout à l'autre du pays aujourd'hui, 72 p. 100 de près de 13 000 stations-service sont gérées par des entreprises indépendantes et des particuliers. Elles appartiennent à des particuliers et même s'il se peut qu'elles affichent la bannière d'une grande compagnie pétrolière, il s'agit de petites entreprises.

Le sénateur Moore l'a qualifié de dénigrement, et nous sommes d'accord. Nos collègues au Québec sont également d'accord. C'est diffamatoire. Il s'agit clairement d'une tentative visant non pas à encourager ou à soutenir le secteur, mais plutôt à soulever les préoccupations des consommateurs sur un achat qu'ils font à contrecoeur presque hebdomadairement. Personne d'entre nous

provide the essential competition that tries to keep prices as low as possible. In fact, independent petroleum marketers make less money when the price of gas goes up. Senator Ringuette will know that it is because of the fees that the credit card companies charge.

While we look forward to working with Industry Canada through the regulatory process, the Senate unfortunately has chosen to deal with this bill in one day. In our view, it requires more consideration than that. I suspect that none of the other sectors are aware that the bill is being dealt with today. We were not aware that it was before the committee. We had to make our way here today, as did our colleagues in Quebec. Many other sectors ultimately will be dealt with in this bill. I do not want to repeat this fact but of the 40 sectors covered under the bill, the retail gasoline sector is one of the highest in terms of compliance. If the intent is to protect consumers, why does the bill not deal with alcoholic beverages, for example, where there is 78-per-cent compliance, or retail supermarkets where there is a lower compliance rate? The government is doing it, we understand, because an election is coming. We understand from the literature that a certain Conservative Member of Parliament has put out that it is intended to politicize, and to suggest to consumers that there is widespread fraud in the sector, and that somehow 13,000 legitimate business people are taking out their wrenches and trying to commit fraud against the people of Canada. That is the farthest notion from the truth. These pumps are sophisticated devices and, when they fail, it is not because of deliberate, malicious intent on the part of the operator. They fail because of the volume of liquid that goes through the pumps, and they fail both in favour of consumers and in favour of retailers. Ultimately, we would like to see our devices being perfect, because it is in our interest to know how much gasoline we are purchasing and how much gasoline we are selling.

You can make jokes about the short title of this bill but, ultimately, it maligns a large sector of the retail community. We know that this bill will create a massive bureaucracy and the intent is good, but it will be costly to our members. We do not represent small members, but you will hear from those retailers in the future when they are required to pay hundreds and hundreds of dollars to fly an inspector to some remote or rural gas station in Nova Scotia or Quebec or Ontario. We believe that the costs would be significantly higher for these small business people.

My other point in closing is that I recently had my home rewired. A very reputable company tore out all the knob and tube wiring and installed new wiring. The city sent in an inspector who found deficiencies. The company erred on the side of safety in my home. The important message is that an independent inspector

n'aime acheter de l'essence, nous y sommes obligés. Nous, en tant que négociants en produits pétroliers indépendants, assurons une concurrence essentielle qui vise à garder les prix bas le plus possible. En fait, les négociants en produits pétroliers indépendants font moins d'argent lorsque le prix de l'essence augmente. Le sénateur Ringuette sait que c'est en raison des droits que les entreprises de cartes de crédit facturent.

Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec Industrie Canada dans le cadre du processus réglementaire, mais malheureusement le Sénat a décidé d'étudier ce projet de loi en une seule journée. Nous estimons qu'il nécessite une étude beaucoup plus approfondie. Je présume qu'aucun autre secteur n'est au courant du fait que le projet de loi va être étudié aujourd'hui. Nous ne savions même pas que le comité en était saisi. Nous avons dû nous rendre ici aujourd'hui, à l'instar de nos collègues du Québec. Ce projet de loi aura une incidence sur beaucoup d'autres secteurs. Je ne cherche pas à marteler ce fait, mais sur les 40 secteurs qui seront touchés par le projet de loi, le secteur de du commerce du pétrole au détail a le taux de conformité le plus élevé. Si le projet de loi vise à protéger les consommateurs, pourquoi ne pas s'attaquer aux boissons alcoolisées, par exemple, où le taux de conformité est de 78 p. 100? Ou les supermarchés qui ont un taux de conformité encore plus faible? Nous en arrivons à la conclusion que le gouvernement agit ainsi parce qu'une élection s'en vient. D'après nos lectures, un certain député conservateur a déclaré qu'il avait l'intention de politiser la question. Il a insinué auprès des consommateurs qu'il y avait une fraude très répandue dans le secteur et que, d'une façon ou d'une autre, les 13 000 propriétaires d'entreprises légitimes s'attelaient, clé en main, à la tâche de frauder les Canadiens. Or, la vérité est tout autre. Les pompes constituent des appareils perfectionnés dont la défaillance ne peut être attribuée à une intention délibérée ou malicieuse de la part de l'exploitant. Ces pompes connaissent des ratés en raison du volume de liquide qui y entre et, lorsqu'il y a défaillance, ça peut-être aussi bien à l'avantage du consommateur que du détaillant. En fin de compte, nous aimerions que nos appareils soient parfaits, car il est dans notre intérêt de savoir quelle quantité d'essence nous achetons et vendons.

Vous pouvez faire des blagues au sujet du titre abrégé du projet de loi, mais, en dernière analyse, il calomnie un grand secteur du commerce au détail. Nous savons que le projet de loi va créer une bureaucratie massive et l'intention est bonne, mais ce sera coûteux pour nos membres. Nous ne représentons pas des petits propriétaires, mais vous allez entendre ce que ces petits détaillants ont à dire à l'avenir alors qu'ils seront obligés de verser des centaines et des centaines de dollars pour faire venir par avion un inspecteur dans une région éloignée ou rurale pour qu'il vérifie une pompe à essence en Nouvelle-Écosse, au Québec ou en Ontario. Nous croyons que les coûts seront considérablement plus élevés pour les propriétaires de petites entreprises.

En conclusion, j'aimerais aborder un dernier point. Récemment, j'ai fait refaire l'installation électrique de ma maison. Une entreprise de bonne réputation a défait toute la filerie bouton et tube et a installé un nouveau câblage électrique. La ville a ensuite envoyé un inspecteur qui a découvert des

came in and inspected the work. This bill allows the people who do the work, and we are not suggesting that they might tamper deliberately with the pump, to put the seal of inspection on the work. The government should be honest that you are not really providing integrity to the whole measurement process when you allow repair people to also certify the work they are doing. Those are my comments.

The Chair: Thank you, Mr. Nunziata. Do officials have any comments at this time or would you like to respond to questions?

Mr. Vinet: No.

Senator Harb: The unfairness of this whole thing is that the government representative is not sitting at the table. It is not fair for us to put officials in the awkward situation of answering a political question.

Senator Moore: The minister wrote it.

Senator Harb: Yes. The parliamentary secretary has gone on the record to say that it was the privy of the minister.

I want to say quickly that nowhere in the clause by clause is there any reference to the short title. I want to thank the delegation from Quebec for their intervention and Mr. Nunziata, who both confirmed that they have big trust in the sober second thought of senators and that the Senate will take the leadership action required and do the right thing.

Members of the lower house have a job to do — they have to run for political office. Senators do not have to run for office. They are appointed until the age of 75 years so they can do the right thing.

I hear both delegations telling us to do the right thing. They are telling us that, if the House of Commons has made a mistake, the Senate should correct it. I want to put that on the record. Thank you very much for appearing before us.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I did some quick calculations on the costs of adding 300 new people, from 1,800 inspectors to 2,100. I assumed an average salary of \$50,000, as these people do have certain technical skills. I see additional costs of \$90 million. So that is the cost the independents will have to pay. Could you paint us a picture of an independent, either in Montreal or here; basically, these are not stations that belong to multinationals, are they?

Independents are more often found in rural areas, where the quantities sold would require big investments by the multinationals, so the investment is left in the hands of local business people.

défaillances. L'entreprise a commis des erreurs en ce qui a trait à la sécurité dans le cadre des travaux effectués sur ma maison. Le message important qu'il faut en retenir c'est qu'un inspecteur indépendant est venu et a vérifié les travaux. Le projet de loi, par contre, permet aux personnes qui effectuent les travaux de réaliser l'inspection. Je ne dis pas qu'elle pourrait altérer délibérément le mécanisme de la pompe. Le gouvernement devrait se montrer honnête et admettre qu'il n'offre pas vraiment d'intégrité à l'ensemble du processus de mesure puisqu'il permet à ceux qui effectuent les réparations de certifier leur propre travail. Voilà ce que j'avais à dire.

Le président : Merci monsieur Nunziata. Est-ce que les représentants ont des observations à formuler à ce stade-ci ou est-ce que vous préféreriez répondre aux questions?

M. Vinet : Non.

Le sénateur Harb : L'injustice dans tout cela est que le représentant du gouvernement n'est pas assis à la table. C'est donc injuste de placer les fonctionnaires dans la situation délicate actuelle où ils doivent répondre à des questions d'ordre politique.

Le sénateur Moore : Le ministre l'a rédigé.

Le sénateur Harb : Oui. Le secrétaire parlementaire a déclaré publiquement qu'il s'agissait du ministre.

Très brièvement, j'aimerais dire que l'étude article par article ne fait aucune référence au titre abrégé. J'aimerais remercier la délégation du Québec pour son intervention et M. Nunziata, qui ont confirmé qu'ils font grandement confiance au second examen objectif des sénateurs et au fait que le Sénat ferait preuve de leadership et agisse comme il se doit.

Les députés de la Chambre basse ont une tâche à accomplir — ils doivent se porter candidats aux élections, or, les sénateurs n'ont pas à se porter candidats, ils sont nommés au Sénat jusqu'à l'âge de 75 ans afin de faire ce qu'il convient de faire.

Les deux délégations nous disent de faire ce qui convient. Ils nous disent que, si la Chambre des communes s'est trompée, le Sénat devrait corriger l'erreur. Je veux le souligner publiquement. Merci beaucoup d'avoir comparu devant nous.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai fait un petit calcul concernant l'addition de 300 personnes, de 1 800 à 2 100 nouveaux inspecteurs. Je les ai mis à un salaire moyen, ce sont des gens qui ont quand même des compétences techniques, à 50 000 \$, et je vois des coûts additionnels de 90 millions de dollars. Donc, ce coût va être supporté par les indépendants. J'aimerais que vous nous fassiez, soit à Montréal, soit ici, le portrait de l'indépendant parce que dans le fond, on ne traite pas avec des stations qui appartiennent aux multinationales.

Ce sont surtout des indépendants que l'on retrouve plus en milieu rural, où la quantité qui est vendue, qui nécessiterait de gros investissements de la part des multinationales, l'investissement est laissé entre les mains d'un entrepreneur local.

We are talking about \$90 million, which I find to be a huge sum, and also about 1,800 jobs that will contribute nothing to the productivity of this country. Yes, they will have a job, and perhaps this is part of our colleagues' stimulus package. But if this is already being done in Quebec, and if we represent 25 per cent of the Canadian market, our bill is already 25 per cent too high because of the duplication.

Have the people in Quebec discussed this with the provincial authorities and what proposals have been made? Is there an agreement with the province of Quebec to transfer this process to federal authorities or are we in a situation where the independent, which you will be describing to me, will have to pay for two inspections?

Mr. Harnois: As we stated in our brief, what we want to avoid at all costs is a duplication of the standards we must comply with at provincial level, those administered by the Régie du bâtiment du Québec, and the new legislation.

Currently, we already have objectives to be achieved. We have to have inspections done at least once every two years, inspections that are supervised by a certified appraiser who comes to give us approval and provide us with our gas permit. These standards certainly include a calibration of the pumps carried out by inspectors approved by the Régie du bâtiment. With the new legislation, it is highly likely that the Measurement Canada inspection rules will change, they may be different. What we absolutely want to avoid is having two inspectors coming at different times; that would double our costs.

The new costs will be established according to the cost of accrediting the new inspectors so that they can work for Measurement Canada; how much extra will they charge because training costs have increased? Perhaps the number of inspectors will have decreased. We want to avoid any duplication that will increase costs. But it is difficult to see today what the costs increases will be.

The Chair: Mr. Vinet, how would you respond to the issue of duplication? And while you are at it, you may want to comment on Senator Hervieux-Payette's calculation of total costs.

Mr. Vinet: I am surprised to hear about any duplication. As I said earlier, in Quebec, the Régie du bâtiment's long document contains a small clause, which states that equipment must be calibrated every two years. We spoke with the Régie du bâtiment. You have to understand that the federal government has jurisdiction over the accuracy of measurements. No one at provincial level deals with measurement. Weights and measures are in federal jurisdiction, as set out in the Constitution. There are no duplication issues because provinces are not involved in the activity.

We spoke with the Régie du bâtiment, and they told us that they have no standards governing the calibration that must be done every two years pursuant to their regulations, the manner in which devices are tested, the equipment that must be used, or whether a standard is retraceable or correctly calibrated. Those things are not checked.

On parle de 90 millions de dollars, je trouve que c'est énorme, et aussi de 1 800 emplois qui ne donneront rien en termes de productivité pour le pays. Ils vont avoir un emploi, oui, cela fait peut-être partie du plan de relance de nos collègues, mais si c'est déjà fait au Québec, et que l'on représente 25 p. 100 du marché au Canada, c'est déjà 25 p. 100 de trop sur cette facture, puisqu'il y aura double emploi.

Les gens du Québec ont-ils discuté avec les autorités provinciales et quelles propositions ont été faites? Est-ce qu'il y a eu une entente avec la province de Québec de céder ce processus aux autorités fédérales ou est-ce qu'on se retrouve dans une situation où l'indépendant, que vous allez me décrire, devra payer deux inspections?

M. Harnois : Comme on l'a dit dans notre texte, ce qu'on veut surtout éviter, c'est qu'il y ait du dédoublement entre les normes auxquelles nous devons nous conformer au niveau provincial, qui sont gérées par la Régie du bâtiment des Québec et la nouvelle loi.

Présentement, on a déjà des objectifs à atteindre. Nous devons faire des inspections au moins à tous les deux ans, inspections qui sont surveillées par un évaluateur agréé qui passe pour nous approuver et nous remettre notre permis pétrolier. C'est certain que ces normes incluent une calibration des pompes faite par des inspecteurs approuvés par la Régie du bâtiment. Avec la nouvelle loi, il est fort probable que les règles d'inspection de Mesures Canada vont changer, elles peuvent être différentes. Nous, ce qu'on veut absolument éviter, c'est avoir deux inspecteurs qui passent à deux moments différents ce qui doublerait nos coûts.

Les nouveaux tarifs seront établis à partir du coût de l'accréditation des nouveaux inspecteurs leur permettant de travailler pour Mesures Canada et combien ils vont facturer de plus à cause du fait que les frais auront augmenté pour la formation. Peut-être que le nombre d'inspecteurs aura diminué. On veut éviter les dédoublements qui feraient augmenter les coûts. Mais la croissance des coûts sera difficile à connaître aujourd'hui.

Le président : Monsieur Vinet, avez-vous une réponse quant au dédoublement? Et vous pouvez peut-être en profiter pour faire un commentaire sur le calcul du sénateur Hervieux-Payette quant aux coûts totaux?

M. Vinet : Pour ce qui touche le dédoublement, je suis surpris. Comme je l'ai dit plus tôt, au Québec, le long document de la Régie du bâtiment contient une petite clause qui dit qu'une calibration doit être effectuée à tous les deux ans. On a parlé avec la Régie du bâtiment. Il faut comprendre que la précision du mesurage est d'autorité fédérale. Personne au niveau provincial ne s'occupe de la mesure. Les poids et mesures, c'est de juridiction fédérale, c'est dans la Constitution. On n'a pas de problèmes de dédoublement parce qu'aucune province ne s'implique à ce niveau.

On a parlé avec la Régie du bâtiment qui nous ont dit qu'ils n'ont aucune norme quant à la calibration qui doit être faite aux deux ans selon leur règlement, la façon de tester l'appareil, quel équipement doit être utilisé, est-ce que c'est un étalon qui est retraçable, qui est calibré correctement? Aucune vérification n'est faite à cet effet.

We compared the compliance rates of gas pumps in all provinces, including Quebec, and their rate is no higher than in other provinces.

In our view, the Régie du bâtiment focuses its efforts and requirements on the environment, ensuring that tanks do not leak. And one of the ways to ensure that is for devices to be calibrated every two years. But there will be no duplication. The Régie in Quebec accepts the accreditation of authorized Measurement Canada service providers. They are very pleased that the inspections conducted under Bill C-14 would help ensure compliance with the Régie du bâtiment's requirements.

That is why we are surprised, because we see no duplication of that kind. We are not quite sure how calibrations are performed under Quebec regulations.

As costs are often a concern, I would like to point out that, under the current program, if Measurement Canada were conducting the inspections, companies with measuring devices would have to hire service companies in order to ensure that their devices are properly calibrated. If an inspection finds that a device is not compliant, a company must call its service company back again in order to calibrate the device. So they cannot issue a certificate stating that the device is properly calibrated. At that point, we would have to go back. As you can imagine, that would be very ineffective. Bill C-14 provides that service providers approved by us will be able to do both calibrations and repairs, as well as to conduct the tests required to certify devices. This should greatly reduce costs, especially in remote areas, given that one organization can do everything at once.

As Ms. Roussy indicated, organizations and individuals who have things to hide regarding the integrity of their inspections will have a lot to lose, because they will be checked by us. If they do not do a good job, they can lose their accreditation, making it much more difficult for them to find work.

[English]

Mr. Nunziata: A couple of weeks ago, CIPMA applauded the Prime Minister, as did many small businesses across the country. He announced the Red Tape Reduction Commission. I will read from the press release:

Prime Minister Stephen Harper, accompanied by Rob Moore, Minister of State Small Business and Tourism, today announced the creation of the Red Tape Reduction Commission, which will work to reduce the burden of federal regulatory requirements on Canadian enterprises, especially small- and medium-sized businesses.

“Small and medium-sized businesses are a critical driver of the Canadian economy,” said the Prime Minister. “This initiative will help ensure that they can grow, prosper and

De notre côté, on a comparé les taux de conformité des pompes à essence de toutes les provinces au Canada et ceux du Québec, et ces derniers ne sont pas plus hauts que ceux des autres provinces.

D'après nous, la Régie du bâtiment met ses exigences ou se concentre sur l'environnement, s'assure qu'il n'y ait pas de perte au niveau des réservoirs. Et une des composantes est de s'assurer que les appareils sont calibrés à tous les deux ans. Mais il n'y aura pas de dédoublement. La régie du Québec accepte les certifications des fournisseurs de services autorisés de Mesures Canada. Ils voient d'un très bon œil le fait que les inspections faites selon le projet de loi C-14 serviraient à établir une conformité aux exigences de la Régie du bâtiment.

On est donc surpris parce qu'on ne remarque pas de dédoublement à cet effet. On ne sait pas trop comment les calibrations sont faites en vertu des règles du Québec.

Comme c'est souvent au niveau des coûts qu'il y a des préoccupations, je voudrais soulever que dans le régime actuel, si c'était Mesures Canada qui faisait les inspections, les compagnies qui ont des appareils de mesure devraient engager des compagnies de services afin de s'assurer que l'appareil est bien calibré. S'ils font une inspection et qu'ils trouvent un appareil qui n'est pas conforme aux normes, ils doivent donc rappeler la compagnie de service qui doit se déplacer à nouveau afin de calibrer l'appareil. Ils ne peuvent alors pas émettre de certificat attestant que l'appareil est bien calibré. Nous devrions à ce moment y retourner. Comme on peut le voir, ce serait très inefficace. Il est prévu dans le projet de loi C-14 que les organismes de service reconnus par nous pourront faire la calibration et la réparation, et faire les tests tels que prescrits pour certifier l'appareil, ce qui devrait réduire de beaucoup les coûts, surtout en région éloignée, parce qu'un organisme peut tout faire à ce moment.

Comme Mme Roussy le disait, les organismes, les gens qui ont peur au niveau de l'intégrité de l'inspection auront beaucoup à perdre parce qu'ils sont vérifiés par nous, et s'ils ne font pas un bon travail, ils peuvent perdre leur certification et à ce moment, ils auront beaucoup plus de difficulté à obtenir du travail.

[Traduction]

M. Nunziata : Il y a quelques semaines, la CIPMA a applaudi le premier ministre, comme l'ont fait bon nombre de petites entreprises au pays. Il a annoncé la mise sur pied de la Commission de réduction des formalités administratives. Je vais vous lire une partie du communiqué de presse :

Le premier ministre Stephen Harper, accompagné par Rob Moore, ministre d'État (Petite entreprise et Tourisme), a annoncé aujourd'hui la mise sur pied de la Commission de réduction des formalités administratives, qui veillera à diminuer le fardeau des exigences réglementaires fédérales faites aux entreprises canadiennes, particulièrement aux petites et moyennes entreprises.

« Les petites et moyennes entreprises sont un moteur essentiel de l'économie canadienne, a déclaré le premier ministre. Cette initiative contribuera à leur croissance, à leur

create jobs without being impeded by unnecessary government regulations.”

We applaud the Prime Minister, but this bill is diametrically opposed to the objectives that he announced a couple of weeks ago. It will simply layer additional bureaucracy. If you think the gun registry was a massive bureaucracy, you will have to register every gasoline pump and every measuring device in this country. You will have a database of over 1 million devices, and all these inspectors will have to write down and submit reports to some bureaucracy here in Ottawa.

To a large extent, with this bill you are doing things that the Prime Minister is trying to avoid with his Red Tape Reduction Commission.

The Chair: Thank you for your opinion on that.

Mr. Vinet: I will reply briefly because I understand time is short.

Device owners will not have to register their devices. Again, this work will be done by companies that they will hire. They will select who they want to hire to do the service and the inspection. Because it will be private organizations, they will be able to have inspection services on weekends and at night, which is much easier than having government inspectors.

[Translation]

Senator Ringuette: I want to make sure I really understand the status of the inspectors. If I understood what Mr. Nunziata said, the experience he had in the electricity sector can be something that can occur elsewhere. How frequently will you check the inspectors in order to ensure fairness and demonstrable credibility?

[English]

Mr. Vinet: We have a program right now. We are doing inspections after, without them knowing; we go out and perform inspections after they do inspections. We audit their work and make sure they are competent.

They will be monitored closely. We realize it will be important for Measurement Canada to have a strong monitoring of these organizations. Our intent is to continue to do that and reinforce it, if we have to, because that is key here.

[Translation]

Senator Ringuette: Mr. Vinet, you said that you had 40,000 inspections. How many inspectors do you have for inspecting the inspectors?

Mr. Vinet: At present, we have about 130 inspectors looking after the Weights and Measures Act, the act on electricity and gas and oversight of organizations.

prospérité et à la création d'emplois sans que ces entreprises ne soient freinées par des règlements gouvernementaux inutiles. »

Nous applaudissons le premier ministre, mais ce projet de loi est diamétralement opposé aux objectifs qu'il a annoncés il y a quelques semaines. Il entraînera simplement d'autres fardeaux administratifs. Si vous pensez que le registre des armes à feu représentait un lourd fardeau administratif, vous devrez enregistrer chaque pompe d'essence et chaque appareil de mesure au pays. Vous aurez à gérer une base de données de plus d'un million d'appareils, et tous ces inspecteurs devront rédiger et remettre des rapports à une unité administrative ici à Ottawa.

Dans une large mesure, ce projet de loi entraîne des conséquences que le premier ministre tente d'éviter grâce à sa Commission de réduction des formalités administratives.

Le président : Je vous remercie de votre avis là-dessus.

M. Vinet : Je répondrai brièvement car mon temps de parole est court.

Les propriétaires d'appareils n'auront pas à enregistrer leurs appareils. Encore une fois, ce travail sera accompli par les entreprises qu'ils embaucheront. Ils décideront de ceux qu'ils veulent embaucher pour fournir le service et l'inspection. Puisqu'il s'agira d'organisations privées, ils auront accès à des services d'inspection les fins de semaine et en soirée, ce qui est beaucoup plus facile que d'engager des inspecteurs gouvernementaux.

[Français]

Le sénateur Ringuette : J'aurais une question pour vraiment comprendre la situation des inspecteurs. Si j'ai bien compris ce qu'a dit M. Nunziata, et l'expérience qu'il a eue dans son secteur au niveau électrique, c'est une situation qui peut se reproduire. À quelle fréquence allez-vous vérifier les inspecteurs afin de faire en sorte qu'il y ait une équité et une évidence de crédibilité?

[Traduction]

M. Vinet : Nous avons un programme en place en ce moment. Nous menons des inspections après eux, sans qu'ils le sachent; nous menons des inspections après les leurs. Nous vérifions leur travail et nous nous assurons de leurs compétences.

Ils seront surveillés de près. Nous comprenons qu'il serait important pour Mesures Canada d'être doté d'un bon système de surveillance de ces organismes. Nous visons à continuer cette surveillance et à la renforcer, le cas échéant, car c'est d'une importance clé dans cette situation.

[Français]

Le sénateur Ringuette : Monsieur Vinet, vous avez indiqué que vous aviez 40 000 inspections. Combien d'inspecteurs avez-vous pour faire l'inspection des inspecteurs?

M. Vinet : Présentement, nous avons environ 130 inspecteurs qui s'occupent de la Loi sur les poids et mesures, de celle sur l'électricité et le gaz, et de la surveillance des organismes.

Senator Ringuette: Clearly, I am not a lawyer nor do I pretend to be one, I am a rather down-to-earth person — and I do not want to insult my colleagues who are members of one bar association or another — but according to your testimony, this is about the short title damaging your members' reputation. As a result of this damage, there may also be a financial issue. This is the first time that I have seen a bill with a title that could result in damages and costs for defamation of an entire industry by the federal government.

The Chair: Do you want our witnesses from Montreal to comment?

Senator Ringuette: Yes, of course, as well as Mr. Nunziata.

Mr. Blouin: You are doing clause-by-clause consideration of this bill. When you look at each of the clauses of the bill, nowhere is there any mention of the oil and gas sector. The bill is general in nature. For example, clause 16.1 says, "The Minister shall ensure that, for each particular sector, all persons designated are trained and qualified . . .," and so on.

The entire bill is drafted that way. Nothing logically leads us to conclude that the bill would target gas retailers; it does not do so. It is all the more insulting for us, and we are afraid that the public will start singling out gas retailers as fraudsters, whereas, when Measures Canada did a study, they realized that gas retailers have instruments that are among the most accurate in Canada. That is why we are calling on senators today to take action to amend the title, which really does not make sense, and to ensure that no one is treated unfairly and unjustly because this bill is passed.

[English]

Mr. Nunziata: I want to reiterate that CIPMA supports the principles of this bill. It is in everyone's interest to have accurate measurement.

Very few Canadians will ever look at the legislation or even the short title. What concerns us is what the government intends to do once this bill is passed. Senator Harb has a copy of the householder that will go into each Canadian household.

The taxpayers are footing the bill and we are being slandered, maligned and libelled. There is a suggestion there that some sort of massive fraud is happening with gas station operators across the country. That is our concern.

The bill itself is not our concern. Rather, we are concerned with what politicians in an election campaign intend to do with that piece of legislation. Something that should be in the best interests of Canadian in a decent way has been politicized. What has been done by maligning our sector is indecent.

The Chair: We have exhausted our list of questioners and we have one more piece of business to do.

Le sénateur Ringuette : Évidemment, je ne suis pas avocate, je ne prétends pas l'être, je suis une personne plutôt terre à terre — et je ne veux pas insulter mes collègues qui sont membre d'un barreau ou d'un autre — mais selon vos témoignages, il est question de dommages portés à la réputation de vos membres, avec le titre abrégé. Il y a peut-être aussi la question d'intérêts financiers, du fait de ces dommages. C'est la première fois que je vois un projet de loi avec un titre qui pourrait résulter en dommages et intérêts pour diffamation de toute une industrie de la part du gouvernement fédéral.

Le président : Est-ce que vous voulez un commentaire de nos témoins de Montréal?

Le sénateur Ringuette : Oui, certainement, ainsi que de M. Nunziata.

M. Blouin : Vous êtes en train de faire l'étude article par article de ce projet de loi. Quand on regarde chacun des articles de ce projet de loi, nulle part il n'est fait quelque mention que ce soit du secteur pétrolier. C'est un projet de loi de nature générale. Un bon exemple, l'article 16.1, dit : « Le ministre veille à ce que, pour chaque secteur, toutes les personnes désignées soient formées, qualifiées [...] », et cetera.

Le projet de loi est entièrement conçu de cette façon. Il n'y a aucune logique qui nous mène à conclure que ce projet de loi viserait des détaillants d'essence; il ne le fait pas. C'est d'autant plus insultant pour nous, et nous craignons que le public se mette à désigner les détaillants d'essence comme étant des fraudeurs, alors que, lorsque Mesures Canada fait une étude, on réalise que ceux qui vendent de l'essence ont des instruments qui sont parmi les plus performants au Canada. C'est pour cela que nous demandons aux sénateurs aujourd'hui de pouvoir agir afin de modifier ce titre qui ne fait vraiment pas de sens, et de s'assurer que personne n'est traité de façon inéquitable et injuste par l'adoption de ce projet de loi.

[Traduction]

M. Nunziata : Permettez-moi de réitérer que la CIPMA souscrit aux principes du projet de loi. L'exactitude des appareils de mesure est dans l'intérêt de tous.

Très peu de Canadiens vont lire le projet de loi ou même son titre abrégé. Nous sommes inquiets par ce que le gouvernement a l'intention de faire une fois le projet de loi adopté. Le sénateur Harb a un exemplaire du bulletin parlementaire qui sera distribué à tous les ménages canadiens.

Les contribuables paient la note alors que nous sommes attaqués et diffamés. On laisse entendre que les exploitants de stations-service partout au pays se livrent à une fraude colossale. Voilà ce qui nous inquiète.

Ce n'est pas le projet de loi lui-même qui suscite notre inquiétude, mais bien ce que les politiciens en feront pendant une campagne électorale. On a politisé une question qui devait servir au mieux l'intérêt de la population canadienne. Notre secteur fait l'objet de propos diffamatoires indécents.

Le président : La liste des intervenants est épuisée et nous devons également discuter d'une autre question.

We will have a short adjournment before proceeding to clause-by-clause consideration of the bill.

[*Translation*]

I would like to express the committee's sincerest thanks to our guests from Montreal; thank you for your very clear and precise presentation. I think that everyone has a clear understanding.

[*English*]

Mr. Nunziata, thank you for appearing. I am glad we found a few minutes to fit you in. I will have to send you particular notice of every bill that comes before our committee, as soon as it is referred, so you are not caught at the last minute.

To our officials, I know it is not always easy to answer our questions in a "non-politicized" way, which is your job and your duty. You have done excellent service today. Thank you for your testimony.

Senator Ringuette: I have a motion.

The Chair: You have a motion.

Senator Ringuette: Yes, I move that we do not proceed to do clause by clause but rather move in camera to consider a draft report.

[*Translation*]

Let me repeat: I move that we do not proceed now to clause-by-clause consideration of the bill, but rather we move in camera to consider a draft report.

The Chair: Before we do that, I suggest we excuse our witnesses.

Thank you to all our witnesses. You are free to leave; we are then going to discuss the motion moved by Senator Ringuette.

[*English*]

Senator Ringuette has proposed that we go in camera. If her motion passes, we will go in camera and that will mean some people will leave. We are still on the record, in public. Do you have an intervention, Senator Massicotte?

Senator Massicotte: I want to go on record that I object to this motion. Senator Meighen made a very good declaration in our house last week, saying that once the bill receives second reading it must go to clause by clause. I agree with his reasoning.

He made two other comments and he actually referred to a ruling by the Speaker, saying you cannot go off record to discuss a draft report. The draft report is intended for reports from our

Nous allons suspendre la séance brièvement avant d'entamer l'examen article par article du projet de loi.

[*Français*]

Je voudrais exprimer les remerciements les plus sincères de notre comité à nos invités de Montréal. Merci de votre présentation qui a été claire et précise. Je pense que tout le monde a bien compris.

[*Traduction*]

Merci d'avoir été des nôtres, monsieur Nunziata. Je suis ravi que nous ayons pu vous consacrer quelques minutes. À l'avenir, je devrai vous envoyer l'avis de renvoi de tous les projets de loi qui nous sont envoyés dès que nous les recevrons, de manière à ce que vous ayez un préavis suffisant.

Je tiens à féliciter nos fonctionnaires qui ont fait de l'excellent travail aujourd'hui et les remercier de leurs témoignages. Je sais qu'il n'est pas toujours facile de répondre à nos questions de façon apolitique, ce qui est votre tâche et votre devoir. Vous nous avez rendu un très grand service aujourd'hui. Merci d'avoir témoigné.

Le sénateur Ringuette : J'ai une motion à présenter.

Le président : Vous avez une motion.

Le sénateur Ringuette : Oui. Je propose qu'au lieu de passer à l'examen article par article du projet de loi, nous passions à huis clos pour étudier une ébauche de rapport.

[*Français*]

Je répète : je propose que nous ne procédions pas pour l'instant à l'étude article par article du projet de loi, mais que nous discussions à huis clos de la question d'un rapport provisoire.

Le président : Je suggère que, auparavant, nous libérions nos témoins.

Merci à tous nos témoins, vous pouvez maintenant prendre congé; nous allons procéder ensuite à la discussion sur la motion proposée par le sénateur Ringuette.

[*Traduction*]

Madame le sénateur Ringuette propose que nous poursuivions nos délibérations à huis clos. Si le comité adopte sa motion, nous commencerons à siéger à huis clos et certaines personnes devront quitter la salle. En ce moment, la séance est encore publique. Vous voulez intervenir, sénateur Massicotte?

Le sénateur Massicotte : J'aimerais dire clairement que je suis contre cette motion. Le sénateur Meighen a fait une excellente déclaration au Sénat la semaine dernière pour souligner qu'après l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi doit faire l'objet d'un examen article par article. Je suis d'accord avec lui.

Il a fait valoir deux autres arguments, allant jusqu'à citer une décision du Président du Sénat, expliquant qu'un comité ne peut pas siéger à huis clos pour discuter d'une ébauche de rapport. Au

staff or for discussion, not for significant new reports being proposed.

Therefore, I think that approach is inconsistent with Senate rules and I object to it.

The Chair: Thank you. Are there any other comments before I put the motion?

Some Hon. Senators: Question.

Senator Ringuette: I certainly understand Senator Massicotte's point of view. I must admit that I share it because it takes away the practices that have always occurred here.

However, due to this morning's witnesses and their very sustained questioning of the bill, I think that we need to move in camera to discuss the reporting of this bill.

The Chair: Thank you. Please be brief, Senator Harb

Senator Harb: After hearing the witnesses, my concern is whether there is a legal implication as to whether either one of those organizations may decide to go and challenge the government in court.

The only merit to go in camera and discuss is that we would probably reach an opinion as to whether we are subjecting the Crown to liability that can amount to millions or billions of dollars by singling out one sector at the expense of others. I have not spoken with my colleague, as I just saw the motion now, but that is probably the rationale for why she is proposing her motion. If that is the case, I will go along with it.

The Chair: A lot of legislation could theoretically expose the Crown to liability.

I will put forward the motion by Senator Ringuette: I move that we do not proceed by clause by clause but rather move in camera to consider a draft report.

[*Translation*]

I move that we do not proceed now to clause-by-clause consideration, but rather that we move in camera to consider a draft report.

All of those in favour will please raise their hands.

All of those opposed will please raise their hands.

[*English*]

Four, eight. I declare the motion defeated eight to four and we will now proceed to clause by clause.

Senator Massicotte: The minutes will record my objection to the rules — anti-Senate rules.

The Chair: Yes.

moment d'étudier un projet de rapport, le comité est censé prendre connaissance des rapports présentés par son personnel ou en discuter, et non pas proposer des éléments sensiblement nouveaux.

J'estime donc que cette approche va à l'encontre du Règlement du Sénat et je m'y oppose.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres observations avant que je mette la motion aux voix?

Des voix : Question.

Le sénateur Ringuette : Je comprends sans peine le point de vue du sénateur Massicotte et j'avoue que j'y souscris parce cette situation s'écarte des pratiques habituelles de notre comité.

Toutefois, comme les témoins que nous avons entendus ce matin ont remis en cause certains éléments importants du projet de loi, je crois que nous devrions siéger à huis clos pour en discuter.

Le président : Merci, madame. Veuillez être concis, sénateur Harb.

Le sénateur Harb : Après avoir entendu les témoins, j'ai une crainte d'ordre juridique : je me demande si une de ces organisations pourrait intenter une action en justice contre le gouvernement.

L'intérêt de siéger à huis clos pour en discuter nous permettrait sans doute de conclure éventuellement que nous pourrions exposer la Couronne à des poursuites qui pourraient atteindre des millions ou des milliards de dollars du fait que nous réservons un traitement particulier à un secteur aux dépens des autres. Je n'ai pas parlé de cela avec ma collègue, car je viens de prendre connaissance de la motion, mais c'est sans doute ce qui la pousse à proposer cette motion. Si c'est là son motif, j'appuierai la motion.

Le président : Beaucoup de dispositions législatives pourraient en théorie exposer la Couronne à des poursuites.

Je vais mettre la motion du sénateur Ringuette aux voix : je propose que nous ne procédions pas à l'étude article par article mais que nous nous réunissions à huis clos pour discuter d'une ébauche de rapport.

[*Français*]

Je propose que nous ne procédions pas pour l'instant à l'étude article par article du texte, mais que nous discutons à huis clos de la question d'un rapport provisoire.

Que tous ceux et celles qui sont en faveur veuillent lever la main.

Que ceux et celles qui sont contre veuillent lever la main.

[*Traduction*]

Quatre, huit. La motion est rejetée par huit voix contre quatre et nous procéderons donc à l'étude article par article.

Le sénateur Massicotte : Le compte rendu signalera que je m'oppose à ces règles... à ces règles anti-sénatoriales.

Le président : D'accord.

All right. Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-14, An Act to amend the Electricity and Gas Inspection Act and the Weights and Measures Act?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the short title in clause 1 stand postponed?

Senator Ringuette: Absolutely.

Senator Harb: Definitely.

The Chair: Is it agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 6 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I hear Senator Harb's voice but no one else's.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 15 carry?

Très bien. Les membres du comité conviennent-ils de passer à l'étude article par article du projet de loi C-14, Loi modifiant la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et la Loi sur les poids et mesures?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il réservé?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre abrégé figurant à l'article 1 est-il réservé?

Le sénateur Ringuette : Absolument.

Le sénateur Harb : Indéniablement

Le président : Êtes-vous d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Je n'entends que la voix du sénateur Harb.

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 11 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 12 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 13 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 15 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 16 carry?

Senator Moore: Yes.

The Chair: Shall clause 17 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 18 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 19 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 20 carry?

Senator Moore: Agreed.

The Chair: Shall clause 21 carry?

Senator Ringuette: We do not seem to have anyone on the Conservative side agreeing. They do not seem to be saying anything.

Senator Gerstein: — clauses except the title.

The Chair: Shall clause 21 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 22 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 23 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 24 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 25 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 26 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 27 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 28 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 29 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 30 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the short title in clause 1 carry?

Some Hon. Senators: No.

Senator Harb: Can we have debate on that?

The Chair: I think we have debated on that. I really do. I think you have been very eloquent.

Des voix : Oui.

Le président : L'article 16 est-il adopté?

Le sénateur Moore : Oui.

Le président : L'article 17 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 18 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 19 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 20 est-il adopté?

Le sénateur Moore : Oui.

Le président : L'article 21 est-il adopté?

Le sénateur Ringuette : Il semble qu'aucun sénateur conservateur ne soit d'accord. Ils ne disent pas mot.

Le sénateur Gerstein : ... les articles sauf le titre.

Le président : L'article 21 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 22 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 23 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 24 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 25 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 26 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 27 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 28 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : L'article 29 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 30 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre abrégé à l'article 1 est-il adopté?

Des voix : Non.

Le sénateur Harb : Pourrions-nous en débattre?

Le président : Je pense que nous l'avons déjà fait. J'en suis certain. Je pense que vous avez été très éloquent.

Ms. Gravel: On division?

Senator Hervieux-Payette: No, I think we can make a proposal, no?

The Chair: I thought we had a proposal from Senator Ringuette.

Senator Hervieux-Payette: No, the proposal of another title. I would like to propose an amendment. Instead of the short title it should be —

[*Translation*]

— la Loi sur l'équité des poids et mesures in French.

The Chair: And in English?

[*English*]

Fairness in weights and measures.

Senator Hervieux-Payette: I am inspired by Senator Kochhar, so I thought he had the right point and, in all fairness, this bill has not been modified for the last 30 years, so I guess we can do that before the end of the session, and it would be certainly fair and my conscience would feel a lot better to all those players in that sector.

The Chair: Then the motion amendment has been proposed by Senator Hervieux-Payette.

Senator Massicotte: I was so moved by Senator Kochhar — I am sure we will hear this — you should go into politics actually.

Senator Kochhar: There are a lot of things that are not right.

The Chair: The motion is on the floor, colleagues.

Senator Ringuette: The amendment.

The Chair: The amendment; thank you, Senator Ringuette.

All those in favour would please so signify.

Senator Ringuette: Agreed.

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Ringuette: Can we have a written —

The Chair: Do you want a recorded vote?

Senator Ringuette: Absolutely.

The Chair: All right, I am an agreeable fellow.

Senator Ringuette: Good.

The Chair: Honourable senators, we are now proceeding to a roll vote on the proposed amendment. The clerk of the committee will call members' names, beginning with the chair, and then going in alphabetical order. Senators should verbally indicate whether they vote for, against or abstain. The clerk will then announce the results of the vote, and it is my duty as chair to declare whether the motion is carried or defeated.

Mme Gravel : Avec dissidence?

Le sénateur Hervieux-Payette : Non, je pense que nous pouvons faire une proposition, n'est-ce pas?

Le président : Je pensais que nous avions déjà une proposition faite par le sénateur Ringuette.

Le sénateur Hervieux-Payette : Non, une proposition pour un autre titre. J'aimerais proposer un amendement. Le titre abrégé devrait plutôt être...

[*Français*]

... la Loi sur l'équité des poids et mesures.

Le président : Et en anglais, ce serait?

[*Traduction*]

Fairness in weights and measures.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je suis inspirée par le sénateur Kochhar. Je pensais qu'il avait soulevé un point pertinent et, en toute justice, ce projet de loi n'a pas été modifié depuis les 30 dernières années, donc je pense que nous pouvons le faire avant la fin de la séance, et ce serait sûrement juste pour tous les intervenants du secteur. Je me sentirais aussi beaucoup mieux.

Le président : Alors, l'amendement à la motion a été proposé par le sénateur Hervieux-Payette.

Le sénateur Massicotte : Il a été proposé par le sénateur Kochhar — et je suis certain qu'on va l'entendre; vous devriez vous lancer en politique.

Le sénateur Kochhar : Il y a bien des choses qui clochent.

Le président : Nous sommes saisis de la motion, chers collègues.

Le sénateur Ringuette : L'amendement.

Le président : L'amendement. Merci, sénateur Ringuette.

Ceux qui sont d'accord, exprimez votre approbation.

Le sénateur Ringuette : D'accord.

Des voix : D'accord.

Le sénateur Ringuette : Pourrions-nous avoir quelque chose par écrit...

Le président : Désirez-vous que l'on tienne un vote par appel nominal?

Le sénateur Ringuette : Absolument.

Le président : Très bien, je fais des concessions.

Le sénateur Ringuette : Très bien.

Le président : Chers collègues, nous allons maintenant procéder à un vote par appel nominal sur l'amendement proposé. La greffière du comité vous appellera par votre nom, en commençant par le président, suivi des sénateurs en ordre alphabétique. Les sénateurs doivent indiquer verbalement s'ils votent pour, contre, ou s'ils s'abstiennent. La greffière annoncera ensuite les résultats du vote, et il m'incombe, à titre de président, de déclarer si la motion a été adoptée ou rejetée.

[Translation]

The Chair: Would you like me to read it in French?

Senator Hervieux-Payette: No, that is fine, but what exactly are we voting on at this point?

The Chair: On the amendment.

[English]

Reread Senator Hervieux-Payette's motion?

Senator Hervieux-Payette: That we amend the short title.

[Translation]

— by the following text, in French: La loi sur l'équité des poids et mesures.

[English]

Or in English.

The Chair: The law on fairness of weights and measures.

Senator Moore: It describes what it is.

Senator Harb: That is exactly what it is.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Meighen.

The Chair: Against.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Gerstein.

Senator Gerstein: Against.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Greene.

Senator Greene: Against.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Harb.

Senator Harb: For.

[Translation]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Hervieux-Payette.

Senator Hervieux-Payette: For.

[English]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Kochhar.

Senator Kochhar: Against.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Marshall.

Senator Marshall: Against.

[Translation]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Massicotte.

Senator Massicotte: For.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Mockler.

Senator Mockler: Against.

[English]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Moore.

[Français]

Le président : Voulez-vous que je lise en français?

Le sénateur Hervieux-Payette : Non, tout va bien, mais nous votons sur quoi, exactement, maintenant?

Le président : Nous votons sur l'amendement.

[Traduction]

Pouvez-vous relire la motion du sénateur Hervieux-Payette?

Le sénateur Hervieux-Payette : Il s'agit de modifier le titre abrégé.

[Français]

... par le texte suivant, en français : La loi sur l'équité des poids et mesures.

[Traduction]

Ou en anglais.

Le président : The law on fairness of weights and measures.

Le sénateur Moore : Le titre est descriptif.

Le sénateur Harb : C'est exactement ce que c'est.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Meighen.

Le président : Contre.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Gerstein.

Le sénateur Gerstein : Contre.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Greene.

Le sénateur Greene : Contre.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Harb.

Le sénateur Harb : Pour.

[Français]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Hervieux-Payette.

Le sénateur Hervieux-Payette : Pour.

[Traduction]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Kochhar.

Le sénateur Kochhar : Contre.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Marshall.

Le sénateur Marshall : Contre.

[Français]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Pour.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Mockler.

Le sénateur Mockler : Contre.

[Traduction]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Moore.

Senator Moore: For.

[*Translation*]

The Clerk: The Honourable Senator Ringuette.

Senator Ringuette: For.

[*English*]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Smith.

Senator L. Smith: Against.

Ms. Gravel: Nays 7, yeas 5.

The Chair: Then I declare the amendment defeated.

We shall now vote on the short title in clause 1.

Senator Harb: We want the title to continue but remove the short title.

The Chair: The next question I will put to you is, “shall the title carry,” but first we must decide whether the short title in clause 1 carries.

Senator Harb: Okay.

The Chair: Do you wish a recorded vote?

Senator Harb: It is quite clear, yes, to remove the short title to ensure fairness.

Senator Ringuette: That is another amendment.

The Chair: No, that is yes or no.

Senator Ringuette: Yes, it is an amendment.

Senator Harb: No, no, it is a removal. That is a no. Voting against it.

The Chair: It is yes or no, shall the short title in clause 1 carry; if we defeat, it there is no short title.

Senator Harb: No short title, just a real title, which makes a lot of sense and that is why the Senate is here, so we can do what is fair, what is right.

The Chair: The same procedure applies. Need I repeat the instructions or the rules for a recorded vote? I just did it a moment ago.

Senator Hervieux-Payette: That is okay.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Meighen.

The Chair: Against — no, I should say, no.

Ms. Gravel: The question is?

The Chair: Shall the short title in clause 1 carry?

Senator Ringuette: You should be saying “yes.”

Senator Harb: No, no, he is voting as he should.

The Chair: You are right; thank you.

Ms. Gravel: The honourable senator —

The Chair: The short title shall carry in my view. Thank you.

Le sénateur Moore : Pour.

[*Français*]

Mme Gravel : L’honorable sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : Pour.

[*Traduction*]

Mme Gravel : L’honorable sénateur Smith.

Le sénateur L. Smith : Contre.

Mme Gravel : Sept contre et cinq pour.

Le président : Je déclare l’amendement rejeté.

Nous allons maintenant passer au vote sur le titre abrégé à l’article 1.

Le sénateur Harb : Nous voulons adopter le titre mais éliminer le titre abrégé.

Le président : La prochaine question que je vais vous poser est la suivante : « Le titre est-il adopté? », mais d’abord, nous devons décider si nous adoptons le titre abrégé à l’article 1.

Le sénateur Harb : Très bien.

Le président : Désirez-vous un vote par appel nominal?

Le sénateur Harb : Il est clair que oui, pour supprimer le titre abrégé afin d’assurer l’équité.

Le sénateur Ringuette : Il s’agit d’un autre amendement.

Le président : Non, c’est oui ou non.

Le sénateur Ringuette : Oui, c’est un amendement.

Le sénateur Harb : Non, non, il s’agit d’une suppression. C’est non. Je vote contre.

Le président : Oui ou non, le titre abrégé à l’article 1 est-il adopté? Si nous le rejetons, il n’y aura pas de titre abrégé.

Le sénateur Harb : Pas de titre abrégé, juste le vrai titre, ce qui est logique et qui est la raison pour laquelle le Sénat est ici, c’est-à-dire que nous pouvons faire ce qui est juste, ce qu’il convient de faire.

Le président : La même procédure est applicable. Est-ce que je dois répéter les directives ou les règles d’un vote par appel nominal? Je l’ai fait il y a quelques minutes.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ce n’est pas la peine.

Mme Gravel : L’honorable sénateur Meighen.

Le président : Contre — je devrais dire non.

Mme Gravel : Quelle est la question?

Le président : Le titre abrégé à l’article 1 est-il adopté?

Le sénateur Ringuette : Vous devriez dire « oui ».

Le sénateur Harb : Non, non, il vote comme il se doit.

Le président : Vous avez raison; merci.

Mme Gravel : L’honorable sénateur...

Le président : Le titre abrégé devrait être adopté, à mon avis. Merci.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Gerstein.

Senator Gerstein: Yes.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Greene.

Senator Greene: Yes.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Harb.

Senator Harb: No.

[*Translation*]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Hervieux-Payette.

Senator Hervieux-Payette: No.

[*English*]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Kochhar.

Senator Kochhar: Yes.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Marshall.

Senator Marshall: Yes.

[*Translation*]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Massicotte.

Senator Massicotte: No.

Ms. Gravel: The Honourable Senator Mockler.

Senator Mockler: Yes.

[*English*]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Moore.

Senator Moore: No.

[*Translation*]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Ringuette.

Senator Ringuette: No.

[*English*]

Ms. Gravel: The Honourable Senator Smith.

Senator L. Smith: Yes.

Ms. Gravel: Nays 5; yeas 7.

The Chair: Then I declare the clause carried.

Shall the title carry?

An Hon. Senator: Title, yes.

The Chair: Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Is it agreed that I will report this bill to the Senate?

Senator Harb: No.

Some Hon. Senators: Yes.

The Chair: Thank you, colleagues. Thank you for your excellent expression of differing views. I think it is very useful.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Gerstein.

Le sénateur Gerstein : Oui.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Greene.

Le sénateur Greene : Oui.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Harb.

Le sénateur Herb : Non.

[*Français*]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Hervieux-Payette.

Le sénateur Hervieux-Payette : Non.

[*Traduction*]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Kochhar.

Le sénateur Kochhar : Oui.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Marshall.

Le sénateur Marshall : Oui.

[*Français*]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Non.

Mme Gravel : L'honorable sénateur Mockler.

Le sénateur Mockler : Oui.

[*Traduction*]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Moore.

Le sénateur Moore : Non.

[*Français*]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : Non.

[*Traduction*]

Mme Gravel : L'honorable sénateur Smith.

Le sénateur L. Smith : Oui.

Mme Gravel : Cinq non et sept oui.

Le président : Alors je déclare l'article adopté.

Le titre doit-il être adopté?

Une voix : Le titre, oui.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat?

Le sénateur Harb : Non.

Des voix : Oui.

Le président : Merci, chers collègues. Merci d'avoir si bien exprimé différentes opinions. Je pense que c'est très utile.

If there is no other business to bring before us, we will declare the meeting adjourned.

(The committee adjourned.)

S'il n'y a plus d'autres questions à aborder aujourd'hui, je déclare la séance levée.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Thursday, February 17, 2011

Mike Lake, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Industry.

WITNESSES

Thursday, February 17, 2011

Industry Canada:

Gilles Vinet, Vice-President, Program Development, Measurement Canada;

Sonia Roussy, Vice-President, Innovative Services Directorate, Measurement Canada;

Carl Cotton, Manager, Legislative and Regulatory Affairs, Program Development Directorate, Measurement Canada.

Association québécoise des indépendants du pétrole (by video conference):

Serge Harnois, President of the Board;

René Blouin, Senior Advisor;

Sonia Marcotte, Chief Executive Officer.

Canadian Independent Petroleum Marketers Association:

John Nunziata, Acting President.

COMPARAÎT

Le jeudi 17 février 2011

Mike Lake, député, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.

TÉMOINS

Le jeudi 17 février 2011

Industrie Canada :

Gilles Vinet, vice-président, Direction du développement des programmes, Mesures Canada;

Sonia Roussy, vice-présidente, Direction des services innovateurs, Mesures Canada;

Carl Cotton, gestionnaire, Division des affaires législatives et réglementaires, Direction du développement des programmes, Mesures Canada.

Association québécoise des indépendants du pétrole (par vidéoconférence) :

Serge Harnois, président du conseil d'administration;

René Blouin, conseiller principal;

Sonia Marcotte, présidente directrice-générale.

Canadian Independent Petroleum Marketers Association :

John Nunziata, président intérimaire.